



Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service des
enseignements et
des formations

Sous-direction
des écoles, des
collèges et des lycées
généraux et
technologiques

Bureau des
programmes
d'enseignement

Note de présentation

Objet : projet d'arrêté fixant les programmes des enseignements d'arts plastiques et d'éducation musicale pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège

En application du décret n°2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au socle commun, codifié par l'article D. 122-2 du Code de l'Éducation, les projets de programmes prennent en compte les prescriptions du décret définissant le socle commun de connaissances et de compétences. Ils intègrent de manière équilibrée la dimension « Histoire des arts ». Le projet de programme « Education musicale » s'organise autour de deux champs de compétences : « percevoir » et « produire » de la musique. Le projet de programme « Arts plastiques » associe pratique et culture artistiques et s'organise autour de trois axes majeurs de travail : l'objet, l'image et l'espace.

Les dispositions de cet arrêté sont prévues pour une entrée en application à compter de la rentrée scolaire 2009-2010.

Projet d'arrêté fixant le programme d'enseignement d'arts plastiques et d'éducation musicale pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège

Le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°96-465 du 29 mai 1996 relatif à l'organisation de la formation au collège ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 relatif à l'organisation des enseignements de la classe de sixième et du cycle central de collège ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2004 relatif à l'organisation des enseignements du cycle d'orientation de collège ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du ;

arrête :

Article 1^{er} – Les programmes de l'enseignement d'arts plastiques et d'éducation musicale pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège sont fixés conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 – Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2009-2010.

Article 3 – Les dispositions contraires figurant dans les arrêtés du 22 novembre 1995 relatifs aux programmes de la classe de sixième, du 10 janvier 1997 relatif aux programmes du cycle central, du 15 septembre 1998 relatif aux programmes de la classe de troisième, sont abrogées à la rentrée de l'année scolaire 2009-2010.

Article 4 - Le Directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République Française.

Fait à Paris, le

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Louis Nembrini

Introduction aux programmes d'arts plastiques et éducation musicale pour les quatre années du collège

Les arts plastiques et l'éducation musicale au collège poursuivent et approfondissent l'éducation artistique apportée par l'école primaire. De la vue à l'ouïe, ces deux enseignements obligatoires nourrissent et documentent une sensibilité aux patrimoines passés et contemporains de deux domaines complémentaires et essentiels de la création artistique. Visant à construire une culture faite de repères dans le temps et l'espace, ils apprennent parallèlement aux élèves à exprimer et communiquer par l'art. Les œuvres étudiées mettent en relief la nature spécifique des langages artistiques et permettent d'en travailler certaines techniques. Inversement, les pratiques artistiques progressivement multipliées et approfondies éclairent et enrichissent l'approche des œuvres d'hier et d'aujourd'hui. Arts plastiques et éducation musicale au collège articulent ainsi, en permanence, formation culturelle et développement de savoir-faire expressifs.

En arts plastiques, pratiques plastiques et études des œuvres s'organisent selon de grandes problématiques annuelles : l'objet, l'image, l'espace. Abordées successivement, chacune d'elle permet d'étudier une large palette d'enjeux qui fondent l'histoire et éclairent la création contemporaine. En éducation musicale, la voix développe sa technique et son exigence artistique sur des répertoires variés lorsque l'écoute permet une rencontre critique et approfondie avec la diversité des musiques. L'ensemble vise la construction progressive d'une culture musicale référencée. Au terme de sa scolarité au collège, l'élève a l'expérience de la pratique artistique et en mesure les exigences ; il connaît un ensemble d'œuvres significatives qui marquent l'histoire et la géographie des arts visuels et sonores ; ils disposent ainsi des outils critiques indispensables à des choix culturels indépendants et personnels.

En lien avec les autres disciplines des sciences humaines, les enseignements artistiques jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre de l'enseignement de l'histoire des arts. Qu'il s'agisse d'établir les rapports entre les œuvres artistiques et les langages littéraires ou de les situer dans leur contexte historique et géographique d'origine, nombre de passerelles fondent la pertinence du dialogue entre disciplines. Associés aux sciences ou à l'éducation physique et sportive, les enseignements artistiques permettent alors des rencontres et des éclairages inattendus. Dans tous les cas, arts plastiques et éducation musicale apportent une dimension vécue de pratique artistique à la connaissance des œuvres, des périodes historiques et des thématiques qui structurent le programme d'histoire des arts. Associant la dimension sensible de la pratique à la compréhension réfléchie des langages, ces deux enseignements contribuent à l'élaboration d'une véritable culture humaniste.

Les arts plastiques au collège - Présentation générale

L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES AU COLLÈGE : DEFINITION

L'enseignement des arts plastiques au collège assure un rôle spécifique dans la formation générale des élèves, tant pour le développement de la sensibilité et de l'intelligence que pour la formation culturelle et sociale. Il fait partie des enseignements obligatoires et contribue ainsi à l'acquisition du Socle commun de connaissances et de compétences.

Les arts plastiques donnent le goût de l'expression personnelle et de la création. Ils permettent de découvrir des œuvres dans la diversité des genres, des styles et des périodes. Ils apportent les moyens de comprendre la nature des faits artistiques repérables dans la création en arts plastiques, en architecture, dans les domaines des images fixes et animées et des productions numériques. Ils procurent également des outils pour décoder et interpréter les univers visuels qui se manifestent dans l'environnement privé et public. Ils conduisent en cela à une éducation du regard et contribuent aux acquis de langage. Ils développent un esprit d'ouverture *et* concourent à tisser un lien social fondé sur des références communes. Cet enseignement est assuré par les professeurs de la discipline. Si un partenariat avec les institutions culturelles est envisagé, il l'est, à l'initiative du professeur, en fonction de ses projets et du déroulement de l'enseignement.

Articulations avec l'école primaire et le lycée.

Dès l'école primaire, les élèves ont été conduits à exercer leur créativité et leurs aptitudes artistiques. Ils ont pu affiner leur perception de la réalité sensible qui les entoure. Ils connaissent certains contenus propres à la discipline et ont pris plaisir à faire et à inventer, ils ont vu des œuvres dans la classe et lors de rencontres organisées, ils ont commencé à verbaliser leur ressenti. Au collège, l'enseignement des arts plastiques poursuit l'éducation artistique initiée à l'école et l'enrichit d'apports techniques, culturels, conceptuels et méthodologiques.

En classe de troisième, l'enseignement des arts plastiques consolide les connaissances et les compétences acquises sur l'ensemble des cycles du collège. Il favorise une approche documentée et référencée des faits artistiques contemporains ou légués par l'histoire.

A l'issue de la formation générale du collège, les élèves vont connaître divers itinéraires. Les bases nécessaires ont été acquises pour permettre, à ceux qui en font le projet, de réussir une orientation en lycée avec une forte composante artistique.

Le socle commun (connaissances, compétences et attitudes)

FORME, ESPACE, COULEUR, MATIÈRE, LUMIÈRE et TEMPS sont des **notions** continuellement travaillées dans les pratiques d'expressions plastiques et visuelles où le CORPS participe intrinsèquement du travail. C'est en s'appuyant sur ces champs notionnels que l'enseignement des arts plastiques permet l'acquisition de connaissances, de savoirs et de savoir-faire. En favorisant une réflexion qui donne sens à l'exploration des moyens de mise en œuvre, cet enseignement, à la croisée du sensible et de l'intelligible, participe à la construction de l'individu.

L'utilisation des nouvelles technologies dans le processus créateur (création numérique) et dans la découverte du champ artistique (images d'œuvres, d'événements culturels, de musées,...) est importante dans un enseignement actualisé des Arts Plastiques. Le recours à ces nouveaux outils participe en cela à **la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication**.

Tout enseignement artistique prend appui sur une pratique dans laquelle s'articulent action et réflexion, intention et attention. Pour ce faire, **l'initiative** des élèves sera sollicitée et l'accès à **l'autonomie** facilité.

Cette part d'autonomie ainsi que les initiatives dont les élèves font preuve dans la conduite de leurs projets jusqu'à leur réalisation se manifestent aussi dans des situations d'échange oral, individuelles ou collectives. Du fait de la pratique, leur réflexion autour des œuvres ou de leur production est fondée sur un vécu qui nourrit l'expression orale. Cela peut également prendre la forme de notations écrites. Le recours à un vocabulaire spécifique et son usage pertinent sont évalués. C'est à ce titre que les arts plastiques contribuent à la **maîtrise de la langue française**.

Dans la confrontation des productions et les prises de parole qu'elle suscite, les élèves apprennent à pondérer leur relation à l'autre, à reconnaître et à apprécier les différences dans le respect mutuel des échanges. Le questionnement inhérent à toute pratique artistique, celle de l'élève ou celle de l'artiste, favorise la conscience de l'altérité et développe chez les élèves des **compétences sociales et civiques**, telles la tolérance, l'écoute et la responsabilité.

Les différences culturelles sont, en art, sources de connaissance et de questionnement. Les œuvres d'art ouvrent à la diversité des repères culturels, tant sur les aspects conceptuels que sur les aspects historiques, géographiques et sociologiques. De ce point de vue, les arts plastiques contribuent à l'acquisition d'une **culture humaniste et scientifique**.

La place de l'histoire des arts dans l'enseignement des arts plastiques

Dans l'enseignement des arts plastiques le rapport aux œuvres est une donnée essentielle. L'expérience pratique et la connaissance de la création artistique fondent cet enseignement où l'analyse d'œuvres a toute sa place. L'œuvre y est considérée tant par ses dimensions plastiques et matérielles que par le réseau de ses significations historiques et sociales. Cette articulation du sensible et de l'intelligible est référencée à des contextes et des problématiques artistiques actuels ou légués par l'histoire. Elle est déterminante pour enrichir les pratiques des élèves.

Composante naturelle de la discipline, l'histoire des arts est donc abordée en arts plastiques en deçà et au-delà de l'expérience pratique qui en ravive les enjeux. Au côté des autres disciplines et en lien avec elles, les arts plastiques contribuent ainsi spécifiquement à l'enseignement de l'histoire des arts.

Des espaces et des équipements particuliers (extrait)

L'enseignement des arts plastiques nécessite une salle spécialisée suffisamment vaste (plus de 70m²), lumineuse et fonctionnelle. Son aménagement et son mobilier doivent être modulables pour répondre à diverses contraintes d'organisation pédagogique, qu'il s'agisse du temps de la pratique, de la verbalisation, de la présentation d'œuvres, de documents, de la projection d'un film ou d'un cours théorique. La salle d'arts plastiques doit par conséquent être équipée à demeure de moyens de visualisation collective (vidéo projecteurs et écran) et être facilement assombrie. Les murs doivent être en totalité aménagés pour permettre la présentation des travaux (verbalisation), l'accrochage d'œuvres ou le travail direct des élèves dans de bonnes conditions. Une réserve équipée (environ 20m²) doit être disponible et directement accessible pour permettre le rangement des matériels, des matériaux et des travaux en volume. Des points d'eau en nombre suffisants (au moins 3) sont indispensables. Une documentation de classe permanente destinée aux élèves met à disposition des revues, des catalogues et des ouvrages. On disposera également d'au moins trois ordinateurs multimédias et d'outils numériques : appareils photographiques, palettes graphiques, caméra vidéo, scanner, imprimante, vidéo projecteur et parfois tableau blanc interactif. L'équipement numérique comprendra des logiciels de traitement

d'image, de montage vidéo et des services : connexion à Internet, espace de stockage des données. L'évolution rapide des moyens numériques ne permet pas d'établir ici un descriptif définitif, une documentation détaillée et actualisée est disponible sur le site Educnet.

PROGRAMMES

OBJECTIFS

L'enseignement des arts plastiques au collège concourt à la construction de la personnalité comme à la formation d'un citoyen conscient, autonome et exerçant sa responsabilité vis-à-vis des faits artistiques. Articulant approches pratiques et culturelles il procure aux élèves les repères culturels nécessaires pour contribuer à la vie sociale. Il vise à développer chez les élèves des capacités d'expression, et de réflexion dans une pratique ouverte aux questions relatives à l'**art du passé** autant qu'à l'**art contemporain**. Il donne aux élèves les moyens de révéler leurs aptitudes, de les exercer de manière maîtrisée, d'affirmer leurs choix plastiques, d'enrichir leur connaissance du champ artistique, d'entretenir des relations fructueuses entre leur production et ce champ de référence. Il a pour dessein de leur permettre d'accéder progressivement à une relative autonomie dans leur pratique et à une compréhension de la démarche artistique dans sa diversité et sa complexité.

LES DEUX COMPOSANTES FONDAMENTALES DU PROGRAMME

1 - La pratique artistique

La **pratique artistique** permet aux élèves de choisir et développer leurs propres moyens d'expression. Ils y seront amenés par l'exploration et l'expérimentation des pratiques traditionnelles mais aussi des pratiques constamment diversifiées, en associant les technologies les plus récentes à ces pratiques plus fondamentales.

Quelles que soient les pratiques, les moyens mis en œuvre et les objets d'étude, le corps participe intrinsèquement du travail en arts plastiques. Qu'il soit au centre de la représentation bi et tridimensionnelle ou de l'action (dessin, peinture, sculpture, photographie, vidéo, infographie par exemple), il est présent à tous les niveaux de l'engagement des élèves et des artistes. A ce titre, la question du corps, du geste, de l'action traverse tous les champs d'investigation.

Trois champs d'investigations seront abordés dans lesquels pratique et culture sont toujours liées :

1 - champ des pratiques bidimensionnelles, graphiques et picturales ;

Le dessin

En arts plastiques, le dessin est une activité fondamentale. Dessiner est souvent compris par une majorité d'élèves comme une recherche d'effets de ressemblance entre un « objet » et des traces sur une surface, que cet objet soit observé, mémorisé ou imaginé. Au-delà de cette conception répandue, les arts plastiques font prendre conscience que le dessin permet aussi d'élaborer un projet, de visualiser des formes et un espace possibles. De la première esquisse à la réalisation définitive, l'élève peut avoir recours à une chaîne de dessins révélant l'avancée de sa pensée : esquisses, études de détails, études d'ensemble, qui sont autant de jalons dans sa recherche. A cet aspect préparatoire du dessin s'ajoute une fonction plus expressive, ludique, expérimentale et autonome. Dessiner permet alors à l'élève de s'engager dans un parcours aventureux au cours duquel apparaît une forme imprévue, manifestée par des éléments graphiques.

La peinture

La peinture est couleur et matière. Elle intervient directement comme moyen d'expression ou en articulation avec un tracé graphique. La couleur est substance et lumière, matérielle et immatérielle. Elle est perçue immédiatement par le spectateur. Comme étendue et substance, la couleur introduit à des notions d'épaisseur, d'opacité et de translucidité, de peint et de non-peint. Elle constitue un matériau physique par lequel on peut représenter un monde, mais c'est aussi un milieu dans lequel des gestes et traces du peintre sont inscrites. Par une pratique diversifiée de la peinture, en exploitant des formats différents, y compris très grands, l'élève développera sa capacité à déterminer les caractéristiques physiques de ses matériaux, supports, outils et médiums. Il découvrira le spectre coloré et quelques systèmes d'organisation des couleurs élaborés par les peintres. En apprenant à choisir et fabriquer ses propres couleurs, il expérimentera leurs potentiels sensoriel, représentatif, symbolique et expressif.

Le collage Le collage est d'abord l'expérience de l'hétérogénéité. Il se rapporte historiquement à l'intrusion de fragments de réel dans l'oeuvre d'art. L'élève, par la pratique du collage, expérimente les relations duelles entre réel et oeuvre pour donner cohérence à sa production. Construction et déconstruction, homogénéité et hétérogénéité, ordre et désordre, participent à cette cohérence plastique et sémantique.

2 - champ des pratiques tridimensionnelles, sculpturales et architecturales

La sculpture, le modelage, l'assemblage

Sculpture par retrait (taille directe), modelage, moulage, ou ajout de matière et matériaux (assemblage), constituent les pratiques les plus usuelles de la sculpture. Au XXe siècle, cette dernière a élargi ses limites en incluant parfois l'espace d'exposition dans l'oeuvre, (installation, oeuvre in situ) et par une diversification des matériaux.

L'élève, par le travail du volume, pourra expérimenter le plein et le vide, la résistance et l'expressivité des matériaux, l'équilibre, la multiplicité des points de vue, la mise en espace et l'échelle.

L'architecture

L'architecture est l'art de construire et d'aménager des espaces sur les plans technique, fonctionnel et esthétique. Les élèves sont invités à voir, à vivre et à comprendre ces espaces.

A travers une sélection d'opérations simples, les élèves sont sensibilisés aux phénomènes physiques liés aux matériaux, à la dimension plastique des volumes et à la relation à l'environnement.

L'élargissement de ces questions à celles de l'urbanisme permet aux élèves d'analyser les données de l'espace dans lequel ils évoluent.

3 - champ des créations photographiques et cinématographiques, analogiques et numériques

La photographie

La photographie est enregistrement ou mise en scène du réel. Son usage est souvent banalisé dans le quotidien des élèves. En cours d'arts plastiques, la pratique permet à l'élève de connaître et d'interroger ses éléments constitutifs (cadre, profondeur de champ, angle de prise de vue, lumière, point de vue...) afin de choisir et donner du sens à sa production. Analogique ou numérique, la photographie peut être sujet de manipulations (découpage, collage, montage, traitement numérique) modifiant son rapport au réel et contribuant à lui accorder un statut artistique.

Le cinéma et la vidéo

Le cinéma et la vidéo construisent du temps et de la narration par l'enchaînement d'images et de sons. Entraînés à la pratique de l'image pour mieux en comprendre les enjeux, les élèves seront engagés à s'exercer à toutes les phases de l'élaboration de petites séquences filmiques ou vidéographiques (synopsis, story-board, montage).

Le numérique

Les technologies numériques sont en constant développement dans l'éducation comme dans la vie quotidienne. Elles sont aujourd'hui inscrites dans la démarche usuelle de nombreux artistes, d'architectes et de créateurs œuvrant au croisement des arts. Elles renouvellent les pratiques artistiques. Le numérique complète naturellement la gamme des outils traditionnels.

Dans le champ des arts plastiques, l'appropriation artistique du numérique suscite de nouvelles questions, renouvelle ou met en perspective les codes fondamentaux de la création d'images. L'enseignement des arts plastiques doit permettre aux élèves d'explorer ce médium, de l'intégrer dans leur pratique et d'adopter un point de vue distancié à son égard.

2 - La culture artistique

Le choix des œuvres et la fréquentation des lieux artistiques sont déterminants pour la pratique et la culture de l'élève

Le professeur d'Arts Plastiques donne sens à son enseignement en privilégiant la référence à des œuvres significatives, contemporaines ou non, reconnues pour leur intérêt artistique et leur incidence sur les modes de pensée. Ces œuvres particulièrement représentatives des grandes questions artistiques de l'histoire des arts assurent le fondement des problématiques que les élèves aborderont dans la pratique.

Bien qu'il facilite l'accès à ces œuvres par l'utilisation des nouvelles technologies, l'enseignant doit favoriser les contacts directs avec l'Art sous des formes variées en privilégiant ceux qui permettent une rencontre réelle avec les œuvres et, pour les plus contemporaines, leurs auteurs.

A l'intérieur de l'établissement scolaire, il exploite les dispositifs particuliers qui mettent en valeur les productions artistiques (installation de lieux d'exposition, création de galeries en établissement, projets d'établissement). A l'extérieur, il permet les liens avec les structures culturelles de proximité.

L'expérience individuelle de la création artistique s'enrichit ainsi des thématiques et des repères propres à l'histoire des arts en leur donnant une cohérence avec l'actualité du monde contemporain.

L'histoire des arts participe à la formation des élèves adolescents et à l'élaboration de leurs repères culturels

L'histoire des arts réunit des domaines d'expressions artistiques différents. L'enseignement des arts plastiques qui repose sur des pratiques artistiques diversifiées se prête tout particulièrement au dialogue entre les catégories artistiques. Les expériences pratiques et culturelles des élèves le prédisposent en effet à établir des liens entre les domaines artistiques de l'Histoire des arts comme avec d'autres corpus d'enseignements.

Des thématiques proposées en histoire des arts doivent faciliter la compréhension du contexte particulier de la production d'une œuvre, sa matérialité, sa dimension symbolique et ses finalités. La commande artistique et le projet réalisé, les relations entretenues entre les artistes et les différents pouvoirs (politiques et religieux), les clivages entre les créateurs et divers milieux sociaux constituent pour l'enseignant autant de questions et de connaissances à travailler avec les élèves.

Ces thématiques permettront aussi de conduire une réflexion spécifique dans les champs pictural, photographique, cinématographique ou architectural comme d'aborder des thèmes particuliers : l'évolution des supports, du mur à la toile, l'invention de la photographie, des problématiques cinématographiques ou architecturales, l'irruption des médias numériques.

En cohérence et en lien avec ces programmes d'arts plastiques, cet enseignement s'appuiera sur quelques exemples nécessaires à la compréhension des problématiques suscitées par les thématiques étudiées. Quelques-uns de ces exemples, pourront être choisis dans les périodes des programmes d'histoire. Un projet interdisciplinaire pourra également être organisé (visite de musée d'art ou d'exposition). La contribution des disciplines engagées dans de tels projets se fera sur la base des méthodes d'enseignement de chacune d'elle.

A la fin de la classe de troisième, et au regard d'œuvres d'art clairement identifiées, les élèves sont capables de connaître quelques-unes des conditions matérielles, techniques, économiques et idéologiques qui ont participé à leur commande et à leur réalisation. Ils doivent également pouvoir les situer dans leur contexte historique et culturel, comme éventuellement établir des corrélations pertinentes avec d'autres formes d'expressions artistiques. A travers la fréquentation régulière d'œuvres et de lieux artistiques, de documents (revues, catalogues, Internet) les élèves auront appris à exprimer leurs émotions et à émettre un jugement argumenté.

PRINCIPES DE MISE EN OEUVRE

Le programme est organisé autour de trois axes majeurs de travail : l'objet , l'image et l'espace.

Ces trois axes de travail ne sont pas étanches les uns aux autres. L'objet fait image et se définit spatialement. De même, l'image prise en tant qu'œuvre a une matérialité objective qui génère un espace propre. Les situations pratiques qui en découlent engagent les élèves dans une investigation des moyens plastiques qui mettent en jeu les notions et les opérations fondamentales des arts plastiques. Ces axes permettent en effet de travailler selon des entrées et des accents différents les questions de la représentation, de l'expression, de la symbolisation, de l'abstraction, comme ils permettent d'aborder le travail sur la lumière, la couleur, la matière, la forme, le corps et l'espace à partir d'un large horizon d'enjeux cognitifs et expressifs.

L'objet et l'œuvre – l'objet est à comprendre dans son acception première et habituelle. Les élèves de sixième en découvrent le potentiel d'expression offert par son caractère concret, matériel et poétique quand il est abordé d'un point de vue artistique. Au moyen de questions ouvertes,

ils se familiarisent à différents types d'expérience auxquels nous confrontent l'objet, de sa conception à un possible détournement (fabrication, transformation, exposition, représentation, reproduction). Ces questions engagent autant les pratiques graphiques que la peinture, la sculpture, l'assemblage, la scénographie, la photographie ou l'infographie.

Images et fiction, images et réalité - Les élèves de cinquième et quatrième se familiarisent avec les images et leur diversité. Ils élaborent matériellement des images, découvrent les modalités de leur réception et de leur diffusion. Ils poursuivent à cette occasion l'étude des dispositifs et des codes de représentation, des valeurs expressives des composantes matérielles et plastiques des images, de la lumière et de la couleur. En cinquième, selon le contexte et l'actualité de la situation pédagogique ils sont invités à élaborer des dispositifs plastiques, graphiques, photographiques, environnementaux, scénographiques, sculpturaux, architecturaux susceptibles d'aboutir à une mise en image d'univers imaginaires, fictionnels. En quatrième, ces dispositifs ont pour objectif de capter, d'enregistrer, de représenter et de produire de la réalité. La pratique en deux et en trois dimensions, dans des registres variés, sollicite tous les médiums dont ceux qui sont offerts par les outils numériques et informatiques.

L'espace, l'œuvre et le spectateur : Les élèves de troisième poursuivent leur investigation des moyens plastiques et leur réflexion artistique en approfondissant la question de l'espace que le travail sur l'objet et sur l'image a déjà permis d'aborder. Sans délaisser l'espace plan, ils se sensibilisent à la réalité spatiale de certaines œuvres : sculpture, environnement, installation, œuvre in situ, scénographie, chorégraphie, cinéma, vidéo. Autant de domaines d'expression qui peuvent être explorés dans des séquences d'apprentissage afin de conduire les élèves à concevoir et à projeter l'espace, à l'expérimenter physiquement par la perception et la sensation.

La pratique de l'élève

Cheminement : si, comme toute autre discipline scolaire, l'enseignement des arts plastiques repose sur du connu, sur un corpus de connaissances objectives et de savoir-faire transmissibles, il ne se limite pas à cet ensemble fini. Il repose aussi sur une part d'inconnu, sur l'expérience artistique qui se vit. Ce qui s'enseigne ce sont les savoir-faire et les connaissances que mobilise cette expérience. L'enseignement des arts plastiques procure aux élèves les conditions de cette expérience.

Celle-ci se concrétise dans une activité d'exploration des moyens plastiques et constitue les bases d'une pratique artistique. Cette pratique sollicite la part de subjectivité, de singularité, d'expérience personnelle de chaque élève, pour la mettre à l'épreuve de contraintes matérielles communes, d'opérations à faire, de notions à mettre en jeu, toutes garantes d'une construction, d'un commencement. Le cheminement de chaque élève s'effectue ainsi sur un territoire de repères communs à tous. Dans cette objectivation, les élèves acquièrent maîtrise et savoir-faire en même temps que, très concrètement, se forme leur regard, c'est à dire leur faculté d'observer le monde, de le mettre à distance, de le représenter. La pratique s'inscrit donc dans une activité mais ne se confond pas avec cette dernière. Entre autre, la créativité de l'élève est un ressort qui contribue à l'exercice d'une pratique artistique. Elle permet le cheminement qui donne loisir à l'élève de tâtonner, d'esquisser, de bifurquer, de réfléchir, de se documenter, de revenir sur ses pas, de découvrir des voies inattendues, de faire des choix. La pratique artistique a toujours pour horizon d'affirmer un parti pris dont l'élève assume les choix formels et expressifs en regard d'une question posée dans le cadre d'une situation d'enseignement.

Progression : Durant le cursus du collège, la progression vise l'acquisition d'une pratique autonome. La maîtrise et l'initiative acquises à l'issue du collège lui donneront la capacité d'élaborer ses propres projets. Ainsi, l'effort pédagogique de la 6^e à la 3^e est de nature à permettre à l'élève de passer du choix à l'initiative.

Le professeur prévoit des situations d'enseignement ouvertes et variées. Ces situations doivent permettre à l'élève de se familiariser avec les gestes du travail, de mesurer les enjeux des partis pris formels et techniques, d'apprécier la singularité des expressions personnelles, de maîtriser le vocabulaire spécifique.

L'oral et l'écrit - C'est à l'intérieur de la classe et dans le cadre d'un échange collectif, pour analyser le travail qu'il vient de réaliser, que l'élève est invité à s'exprimer oralement ou par écrit.

Il parle ou rédige *en situation* et de manière motivée. Sa réflexion porte sur l'objet concret qu'il a produit, sur la part personnelle, singulière, qui en fonde l'expression. A cette occasion, confronté à la présentation des productions de la classe ou à des œuvres proposées en référence, il s'interroge sur le sens de la situation proposée et appréhende la pluralité des réponses et des pratiques. L'oral et l'écrit exercent les élèves à faire usage d'un vocabulaire diversifié, spécifique aux arts plastiques. Cette pratique enrichit leur lexique et favorise le développement de compétences analytiques et argumentatives. C'est à cette occasion que ses connaissances en arts plastiques se formalisent. Cette pratique est appelée verbalisation. Elle est structurée et étroitement liée à l'élaboration de la séquence.

Les élèves sont amenés à écrire lors de l'évaluation, à prendre des notes ou à tenir un carnet de bord (écriture « pour soi »).

L'oral et l'écrit portent sur la nature de la production, sur les modalités opératoires et sur la manière dont elle est perçue d'une part, sur les contenus notionnels et culturels d'autre part.

La transversalité - Une part importante de la création contemporaine -- ou de plus lointain héritage -- témoigne d'une transversalité entre les différents arts, de « métissages », de recours diversifiés à des champs conceptuels qui excèdent le seul domaine artistique. Il importe d'en tenir compte dans un enseignement qui a pour référence les œuvres d'art.

Un projet de formation doit être attentif à prendre en compte les savoirs des élèves acquis en dehors de l'école comme il ne peut s'isoler des apports cognitifs des différents enseignements dispensés au collège.

La transversalité d'un grand nombre de contenus artistiques peut facilement alimenter des pratiques pédagogiques qui, dans un projet commun, transcendent les frontières disciplinaires. Les disciplines doivent pouvoir trouver matière et manière d'y associer leurs savoirs et méthodes spécifiques pour éclairer des connaissances et forger des outils qui développent les compétences. De ce point de vue, l'objectif d'un travail sur les représentations initiales et les acquis des élèves reste au centre du projet. L'appui sur les thématiques indiquées dans le programme d'histoire des arts doit faciliter cette transversalité.

LES COMPETENCES ARTISTIQUES ATTENDUES

Pour la composante pratique, les élèves seront capables :

- De maîtriser des savoirs et des savoir-faire préparant l'émergence d'une expression plastique ;
- De posséder des moyens pour une expression personnelle épanouie et diversifiée dont l'exigence artistique est perceptible.

Pour la composante culturelle ;

- De posséder les connaissances nécessaires pour identifier et situer dans le temps les œuvres d'art,
- D'être ouvert à la pluralité des expressions dans la diversité de leurs périodes et de leurs lieux.
-

Pour la composante méthodologique :

- D'utiliser quelques outils d'analyse afin de comprendre le sens des œuvres plastiques, des œuvres architecturales et celui des images de toutes natures, qu'elles soient de statut artistique ou non-artistique.
- De structurer et de réinvestir leur expérience du monde visuel et de ses représentations symboliques.

Pour la composante comportementale :

- D'accéder à une autonomie dans leur jugement esthétique ;
- D'être ouverts à l'altérité et responsables devant le patrimoine artistique.

L'EVALUATION

L'évaluation est une donnée essentielle du projet éducatif. Elle permet à l'élève de se situer, de progresser, de se fixer des perspectives. Elle permet à l'enseignant d'ajuster ses objectifs. Celui-ci est conduit à établir un bilan de connaissances et de compétences pour chacun de ses élèves plusieurs fois dans l'année.

Il est indispensable, en Arts Plastiques, d'établir une différence claire entre l'appréciation d'une production et l'évaluation d'un apprentissage à moyen ou long terme, de la vérification des connaissances, des savoir-faire ou de l'évaluation des compétences. Ces différents niveaux d'évaluation ne sont pas équivalents.

L'évaluation d'une production relève principalement de l'évaluation formative. La confrontation collective et la verbalisation en sont des modalités essentielles. Cela n'exclut pas une évaluation sommative critériée de certaines réalisations. Mais c'est seulement au regard d'une situation particulièrement ciblée que le professeur pourra apprécier, juger, mesurer le réinvestissement des savoir-faire, des notions, des connaissances. Il s'assurera que les paramètres de l'évaluation ont été clairement énoncés à la classe, voire construits avec les élèves.

Prendre des initiatives, explorer divers chemins, devenir autonome, élaborer un projet mobilisent des compétences et des attitudes plus larges à évaluer en arts plastiques :

Ces évaluations aident les élèves à prendre conscience du parcours qu'ils ont accompli, leur permettent de revenir sur les prémices de leur travail, sur les bifurcations éventuelles, sur les choix opérés pour mener à terme leurs démarches.

Formés à l'auto-évaluation, les élèves peuvent apprécier ponctuellement la valeur d'une production et avoir une approche plus globale de leurs propres compétences.

La prise en compte du contexte : Les compétences attendues restent les mêmes quels que soient les contextes socio-économiques, géographiques et l'histoire scolaire des élèves. En revanche, les professeurs doivent être en mesure d'identifier ces éléments de contexte et d'en tenir compte pour développer les apprentissages. Tout en s'assurant de maintenir les exigences de l'enseignement, ils peuvent ainsi mettre en œuvre des situations pédagogiques particulières : organisation de la classe, du temps scolaire, modalités du cours.

CLASSE DE SIXIEME

L'OBJET ET L'ŒUVRE

Le niveau de sixième est dédié à une approche de l'objet et de certains aspects de sa représentation du point de vue artistique et culturel. Par son caractère concret, l'objet renvoie à l'expérience sensible des élèves. L'observation de tout objet engage à se questionner sur sa fonction et son statut. Dans l'histoire des arts, qui accompagne celle de la représentation, l'objet occupe une place privilégiée non seulement parce que l'œuvre d'art représente, utilise et présente des objets mais encore parce qu'elle se manifeste elle-même en tant qu'objet. Cependant si cette dimension sensible de l'œuvre d'art donne accès à son intelligibilité, celle-ci ne se réduit pas à sa dimension matérielle, elle est aussi un objet culturel inscrit dans l'histoire. A cet égard, beaucoup d'objets n'ont pris de valeur artistique qu'a posteriori, quand un regard esthétique les a qualifiés comme tels : c'est le cas des objets cultuels ou décoratifs qui trouvent au musée une consécration sans rapport avec leur destination première, utilitaire, rituelle ou symbolique.

La classe de sixième est consacrée à des investigations multiples invitant toutes à établir une relation sensible aux objets, par leur fabrication, leur représentation, et leur mise en espace. Rapportées à leurs contextes, ces investigations doivent initier les élèves aux modalités d'une expression plastique prenant en compte le point de vue de l'auteur et celui du spectateur.

Le programme s'organise selon trois entrées où interagissent la pratique et la culture. Ils permettent d'explorer les propriétés matérielles, plastiques, iconiques et sémantiques des objets. Ces entrées sont toujours plus ou moins liées entre elles.

L'objet et les réalisations plastiques. A partir de fabrications, de détournements et de représentations en deux et trois dimensions, les questions sont à travailler à des fins narratives, symboliques, poétiques, sensibles et imaginaires.

L'objet et son environnement Cette entrée permet d'explorer les modalités spatiales et environnementales de présentation de l'objet (exposition, installation, intégration ; le musée, la vitrine, l'espace quotidien, l'écran) et d'étudier les dispositifs traditionnels de cette présentation (le cadre, le socle, le piédestal).

L'objet dans la culture artistique. Il s'agit de traiter la question du statut de l'objet, lequel peut être artistique, symbolique, décoratif, utilitaire ou publicitaire, et notamment de découvrir la place de l'objet non artistique dans l'art (papiers collés, objets naturels ou manufacturés, détournés).

APPRENTISSAGES

Les compétences artistiques impliquent des apprentissages techniques, méthodologiques, culturels et comportementaux. Elles se développent et s'acquièrent dans le cadre de situations diversifiées. Ces situations sollicitent action et réflexion, intention et attention ; elles sont constitutives de la pratique.

IMPORTANT : Si, par souci de clarté et d'efficacité, les objets d'apprentissages sont présentés ci-dessous déliés les uns des autres, les questions d'enseignement sont à construire en les reliant judicieusement.

Les situations permettent d'inventer, fabriquer et détourner des objets. Les élèves sont amenés à :

- Tirer parti des matériaux pour engager une démarche créative ;
- Adapter une forme à une fonction dans la conception d'un objet.

Elles permettent de représenter et présenter des objets. Les élèves sont amenés à :

- Exploiter différents modes de représentation ;
- Expérimenter des techniques variées
- Explorer différentes modalités de présentation

Elles permettent d'étudier des œuvres et maîtriser des repères historiques. Les élèves seront amenés à :

- Repérer des caractéristiques qui permettent de distinguer la nature des objets (objet d'art, objet usuel, objet symbolique, design) ;
- Etudier quelques objets emblématiques de l'histoire des arts et les situer dans leur chronologie.

COMPÉTENCES ARTISTIQUES EN FIN DE SIXIÈME

Les élèves ont acquis une expérience artistique suffisante pour :

- Représenter par le dessin, par la peinture, des objets observés, mémorisés ou imaginés ;
- Exploiter les qualités fonctionnelles et expressives des outils, des matériaux et des supports variés ;
- Choisir, organiser et construire des objets en deux ou trois dimensions à des fins, d'expression, de narration ou de communication.

Ils ont acquis une compétence numérique qui leur permet :

- D'utiliser les fonctions de base d'un ordinateur, des appareils (photographier, scanner, imprimer) et des logiciels, de trouver des documents utiles sur Internet et d'enregistrer des données.

Ils ont acquis une culture artistique prenant appui pour partie sur l'histoire des arts, qui leur permettra de :

- Reconnaître, distinguer, et nommer différentes formes de productions plastiques en utilisant un vocabulaire descriptif approprié ;
- Reconnaître différents statuts de l'objet ;
- Identifier les modalités de présentation de l'objet ;
- Reconnaître, identifier et décrire quelques œuvres d'artistes liées à la question traitée en les situant chronologiquement.

Ils ont un comportement autonome et responsable qui leur permet de :

- Expérimenter (tâtonner, utiliser le hasard) et choisir ;
- Faire preuve de curiosité, accepter les productions des autres ;
- Travailler seul ou en groupe ;
- Participer à une verbalisation, analyser, commenter, donner leur avis.

Ces compétences s'acquièrent dans des situations sollicitant sans cesse action et réflexion, dans l'articulation d'une pratique artistique et la construction d'une culture.

CLASSE DE CINQUIEME

En sixième, les élèves ont été sensibilisés aux arts plastiques par une approche fondée sur une pratique où interagissent des savoirs artistiques et des connaissances culturelles. L'année de cinquième s'appuie sur les acquis de l'année de sixième tout en articulant et en renouvelant les enjeux disciplinaires à partir de l'étude des images.

L'image et l'œuvre d'art entretiennent des liens si étroits que bien souvent, ils sont confondus. L'histoire nous donne cependant des exemples d'œuvres qui excluent la représentation pour se consacrer aux seules données plastiques et sémantiques des images. Les arts décoratifs et les différentes formes d'abstraction nous en fournissent de nombreux exemples.

En cinquième c'est au contact d'œuvres à fort pouvoir iconique que les élèves exercent leur imagination et leur esprit d'analyse.

Ils acquièrent des outils et des méthodes pour concevoir et aborder les images du point de vue de leur matérialité, de leur plasticité et de leurs significations, toutes dimensions intimement liées à la nature du médium où elles prennent forme et au statut, artistique ou non artistique, auquel elles renvoient.

IMAGES ET FICTION

L'imaginaire reste important pour les élèves de cinquième dans leur quotidien et leur approche du monde. A ce niveau, le travail sur l'image s'attachera en premier lieu à étudier ce qui différencie les images qui ont pour référent le monde sensible, *réel*, de celles qui se rapportent à un univers imaginaire, *fictionnel*. Le rapport au réel ou à la fiction mobilise de nombreux questionnements sur les dimensions indicelle, métaphorique ou symbolique des images. En classe de cinquième, ces dimensions sont travaillées dans les images de fiction. La pratique des élèves est motivée par la mise en œuvre de fictions recourant à divers outils, médiums et techniques ne se limitant pas à ceux du dessin et de la peinture. Cette pratique peut intégrer la photographie argentique ou numérique, la vidéo et l'infographie, ainsi que le volume.

Le programme de cinquième s'organise selon trois entrées où interagissent la pratique et la culture. Elles permettent d'explorer les propriétés matérielles, plastiques, iconiques et sémantiques des images. Ces entrées sont toujours plus ou moins liées entre elles

La construction, la transformation des images, les interventions (recouvrement, gommage, déchirure...), le détournement ouvert mobilisent les questions et les opérations relatives au cadrage, au montage, au point de vue, à l'hétérogénéité et à la cohérence.

L'image et son référent. Cette entrée permet d'explorer le sens produit par la déformation, l'exagération, la distorsion et d'ouvrir sur les questions de la ressemblance et de la vraisemblance, de la citation, de l'interprétation.

Les images dans la culture artistique. Cette entrée aborde la question du statut de l'image (artistique, symbolique, décorative, utilitaire, publicitaire), interroge ses significations, les symboliques auxquelles elle réfère, ses relations avec les mythologies.

Ces questions seront approfondies dans le cadre du programme de 4^e « images et réalités ».

APPRENTISSAGES

Les compétences artistiques impliquent des apprentissages techniques, méthodologiques, culturels et comportementaux. Elles se développent et s'acquièrent dans le cadre de situations diversifiées. Ces situations sollicitent action et réflexion, intention et attention ; elles sont constitutives de la pratique.

IMPORTANT : Si, par souci de clarté et d'efficacité, les objets d'apprentissages sont présentés ci-dessous déliés les uns des autres, les questions d'enseignement sont à construire en les reliant judicieusement.

Les situations permettent aux élèves de fabriquer des images de fiction. Les élèves sont amenés à :

- Construire une narration à partir d'une ou plusieurs images (story-board, bande dessinée, film) ;
- Utiliser divers modes de production d'images (supports, médiums, matériaux, choix d'outil) ;
- Utiliser divers modes de représentation.

Elles permettent également de modifier et détourner des images pour en travailler le sens. Les élèves sont amenés à :

- Se réapproprier des images, les détourner pour leur donner une dimension fictionnelle ;
- Modifier le statut d'une image

Elles permettent de comprendre et analyser des images. Les élèves sont amenés à :

- Connaître et identifier différents moyens mis en œuvre dans l'image pour communiquer ;
- différencier les images artistiques des images de communication et des images documentaires.

Elles permettent d'étudier des œuvres et maîtriser des repères historiques. Les élèves sont amenés à :

- Repérer des caractéristiques qui permettent de distinguer la nature des images ;
- Etudier quelques œuvres emblématiques de l'histoire des arts et les situer dans leur chronologie.

COMPÉTENCES ARTISTIQUES EN FIN DE CINQUIÈME

Les élèves ont acquis une expérience artistique suffisante pour :

- Créer une image à partir d'éléments d'origines diverses en sachant choisir les instruments, outils, matériaux, supports, médiums ;
- Utiliser quelques pratiques conventionnelles du dessin (schéma, esquisse, croquis), des procédures techniques de la peinture et de techniques mixtes, dont le travail en volume n'est pas exclu ;
- Identifier les procédures utilisées (prélèvement, assemblage, collage) ;
- Organiser des images en travaillant le cadrage et l'échelle des plans dans une intention narrative.

Ils ont acquis une compétence numérique qui leur permet :

- D'utiliser des appareils et logiciels simples à des fins de production (photographier, filmer, scanner, imprimer), de trouver des documents sur Internet, les discriminer et conserver des données.

Ils ont acquis une culture artistique prenant appui pour partie sur l'histoire des arts, qui leur permet de :

- Discriminer différents statuts des images pour comprendre et réinvestir leurs diverses potentialités ;
- Interroger le point de vue du regardeur, le point de vue de l'auteur ;
- Reconnaître et comprendre la singularité des images d'artistes, les différencier des images de communication et de documentation ;
- Connaître quelques productions artistiques patrimoniales et contemporaines et repérer des créations artistiques dans leur environnement quotidien.

Ils ont un comportement autonome et responsable qui leur permet de :

- Expérimenter, choisir et prendre des initiatives ;
- Faire preuve de curiosité, comprendre les productions des autres ;
- Travailler en équipe ;
- Participer à une verbalisation, écouter et accepter les avis divers et contradictoires, argumenter, débattre, contribuer à la construction collective du sens porté par les réalisations de la classe ou des œuvres.

Ces compétences s'acquièrent dans des situations sollicitant sans cesse action et réflexion, dans l'articulation d'une pratique artistique et la construction d'une culture.

CLASSE DE QUATRIÈME

En classe de cinquième, les élèves ont appris à identifier et à produire différents types d'images. Ils savent les distinguer par leur nature et leur statut. Ils se sont attachés tout particulièrement à dégager les liens et les différences entre le réel et la fiction.

En quatrième, ils approfondissent les relations qu'entretiennent les images avec la réalité. Ils s'approprient le contenu documentaire des images à des fins artistiques.

IMAGES ET RÉALITÉ

Présentes à profusion, les images exercent une fascination sur les adolescents. Face à la diversité des sources, des supports médiatiques et de la nature matérielle des images, le programme de quatrième a pour objectif de développer la capacité des élèves à analyser et à interpréter les images et plus particulièrement celles qui entretiennent sous un abord direct, un rapport complexe avec la réalité..

A travers des réalisations, les élèves seront sensibilisés à la réception des images, aux codes qui régissent un style documentaire et plus généralement aux rapports qu'elles entretiennent avec la réalité. A travers ses différents supports, l'image sera abordée du point de vue culturel, comme trace ou indice d'un fait, d'un événement ou d'une présence, dont elle témoigne ou qu'elle simule.

L'élaboration d'images se complétera d'approches descriptives et analytiques de documents permettant d'évaluer et de réinvestir leurs portées informative, communicative, émotionnelle à des fins artistiques.

Le travail portera sur des images fixes et animées, analogiques ou virtuelles. L'étude du temps et du mouvement, réels ou suggérés, contribuera à élargir aux pratiques photographiques, cinématographiques, vidéographiques, numériques et au volume.

Le programme de quatrième s'organise selon quatre entrées où interagissent la pratique et la culture. Elles permettent d'explorer les propriétés matérielles, plastiques, iconiques et sémantiques des images. Ces entrées sont toujours plus ou moins liées entre elles.

La nature et les modalités de production des images. Cette entrée permet d'interroger les relations entre la nature de l'image (image unique, multiple, séquentielle, sérielle), les moyens de production (estampe, impression, photographie, image numérique), le geste et le support. L'étude repose sur l'exploration plastique et sur l'approche réflexive des moyens et procédés de fabrication des images selon leurs différentes natures (dessin, peinture, estampe, impression, photographie, image numérique) et selon leurs différents modes de production, (unique, multiple, séquentiel, sériel).

Les images et leurs relations au réel, Cette entrée s'ouvre au dialogue entre l'image et son référent « réel » qui est source d'expressions poétiques, symboliques, métaphoriques, allégoriques ; elle met en regard la matérialité et la virtualité.

Les images et leurs relations au temps et à l'espace. Cette entrée permet de travailler la durée, la vitesse, le rythme (montage, découpage, ellipse) ; elle permet d'étudier les processus séquentiels fixes et mobiles à l'œuvre dans la bande dessinée, le roman-photo, le cinéma, la vidéo.

Les images dans la culture artistique. Il s'agit d'aborder la question des supports et des lieux de diffusion des images artistiques ; de comprendre la place de l'art, acteur et témoin de son temps ; d'interroger les relations entre les images et les pouvoirs.

APPRENTISSAGES

Les compétences artistiques impliquent des apprentissages techniques, méthodologiques, culturels et comportementaux. Elles se développent et s'acquièrent dans le cadre de situations diversifiées. Ces situations sollicitent action et réflexion, intention et attention ; elles sont constitutives de la pratique.

IMPORTANT : Si, par souci de clarté et d'efficacité, les objets d'apprentissages sont présentés ci-dessous déliés les uns des autres, les questions d'enseignement sont à construire en les reliant judicieusement.

Les situations permettent aux élèves de réaliser des images dans leur rapport au réel. Ils sont amenés à :

- Appréhender les relations entre l'image et son référent : absence du référent, prégnance du référent, image comme référent ;
- Prendre en compte les points de vue du regardeur et de l'auteur, de l'acteur ;
- Exploiter la dimension temporelle dans la production ;
- Produire des images numériques et prendre conscience de leurs spécificités : la dématérialisation par exemple.

Elles permettent d'explorer les intentions visées dans la production des images. Les élèves sont amenés à :

- Modifier le statut d'une image ;
- Expérimenter les aspects artistiques liés aux techniques de reproduction ;
- Exploiter les éléments de rhétorique des images : allégorie, métaphore, métonymie ;
- Construire une image en exploitant les stratégies de communication ; publicité, propagande.

Elles permettent de percevoir et d'analyser l'implication des images dans l'environnement quotidien. Les élèves sont amenés à :

- Déterminer ce qui relève de l'œuvre et de sa reproduction ;
- Se saisir de la singularité des images d'artistes et les différencier des images de communication et de documentation ;
- Développer un point de vue analytique et critique sur les images qui les entourent ;
- Utiliser des images à des fins d'argumentation.

Elles permettent d'étudier des œuvres et maîtriser des repères historiques. Les élèves sont amenés à :

- Repérer des caractéristiques qui permettent de distinguer la nature des images ;
- Etudier quelques œuvres emblématiques de l'histoire des arts et les situer dans leur chronologie.

COMPÉTENCES ARTISTIQUES EN FIN DE QUATRIÈME

Les élèves ont acquis une expérience artistique suffisante pour :

- Elaborer des plans et les monter en séquence, évaluer le degré de virtualité des images, différencier et utiliser des images uniques, sérielles ou séquentielles et utiliser, de façon pertinente, le vocabulaire technique, analytique et sémantique des images ;

Ils ont acquis une compétence numérique qui leur permet :

- D'exploiter les appareils à des fins de création et de diffusion, d'utiliser quelques fonctions avancées de logiciels, de faire des recherches avancées sur Internet et partager des données.

Ils ont acquis une culture artistique prenant appui pour partie sur l'histoire des arts, qui leur permet de :

- Saisir les enjeux des dispositifs de présentation, diffusion et perception des images, citer des œuvres qui questionnent le rapport des images à la réalité, situer les images dans leur réalité temporelle, géographique, sociologique au regard de repères culturels communs.
- Différencier images matérielles et immatérielles ; uniques et reproductibles ; distinguer et utiliser et nommer divers médium : photographie, vidéo, peinture, dessin, gravure, infographie, connaître les principaux termes du vocabulaire spécifique de l'image ; décrypter certains codes des images et les utiliser à des fins d'argumentation.

Ils ont un comportement autonome et responsable qui leur permet de :

- Prendre des initiatives, organiser et gérer un travail, savoir travailler en équipe, conduire un petit groupe ;
- Faire preuve de curiosité envers l'art sous toutes ses formes ;
- Participer à une verbalisation, écouter et accepter les avis divers et contradictoires, argumenter, débattre, contribuer à la construction collective du sens porté par les réalisations de la classe ou des œuvres.

Ces compétences s'acquièrent dans des situations sollicitant sans cesse action et réflexion, dans l'articulation d'une pratique artistique et la construction d'une culture.

CLASSE DE TROISIEME

La classe de troisième est le dernier niveau de la scolarité obligatoire. Durant cette année les élèves consolident les connaissances et les compétences acquises au collège dans la discipline et vérifient leur efficacité. Le travail effectué vise également à élargir le champ des savoirs et des savoir-faire plastiques dans des domaines artistiques voisins.

L'ESPACE, L'ŒUVRE ET LE SPECTATEUR

Traditionnellement, les arts plastiques sont considérés comme les arts de l'espace et de la forme. Ces données sont inséparables dans une dialectique du plein et du vide, de l'intérieur et de l'extérieur. La forme se déploie dans l'espace et en même temps, elle le génère. C'est ainsi que tout objet occupe, d'une manière ou d'une autre, un certain volume et manifeste l'espace. Différentes qualités de l'espace nous affectent en fonction de son échelle et de ses mesures, l'espace habitable, l'espace miniaturisé, la vaste étendue naturelle ou urbaine, le monument.

Les volumes possèdent également des qualités différentes, géométriques, organiques, ils peuvent aussi être des masses indéterminées ou mouvantes; on les dira alors informes. L'organisation des volumes et des masses dans l'espace constitue le problème fondamental de la création sculpturale, architecturale et monumentale, environnementale, scénique.

Le dessin et la peinture créent également des espaces qui se déploient dans la bidimensionnalité, inventent des équivalents plastiques et suggèrent les dimensions spatiales par leur structuration de la surface et par leurs qualités matérielles. La question de l'espace et de sa représentation n'est donc pas nouvelle pour les élèves de troisième. Ils l'ont abordée dans leurs différentes productions depuis la classe de sixième. Au niveau de la troisième, cette question sera approfondie. Les situations d'enseignement ouvriront aussi sur de nouvelles études : l'espace comme matériau de l'architecture et des œuvres environnementales, l'espace comme dimension de la réalité à expérimenter physiquement, l'espace comme dimension de dialogue et d'interaction entre l'œuvre et le spectateur.

Le programme de troisième s'organise selon trois entrées où interagissent la pratique et la culture permettant d'explorer les propriétés de l'espace.

La prise en compte et la compréhension de l'espace de l'œuvre : il s'agit, pour en comprendre la portée artistique, d'affiner la perception des dimensions de l'espace et du temps comme éléments constitutifs de l'œuvre: œuvre *in situ*, installation, environnement et les différentes temporalités de celles-ci : durée, pérennité, instantanéité. L'espace de présentation de l'œuvre : rapport entre l'échelle de l'œuvre et l'échelle du lieu, accrochage, mise en scène, éclairage ; l'espace scénique et ses composants : cube scénique de la représentation picturale et théâtrale, scénographie, profondeur, corps, lumière, son.

L'expérience sensible de l'espace permet d'interroger les rapports entre l'espace perçu et l'espace représenté, la question du point de vue (fixe et mobile), les différents rapports entre le corps de l'auteur et l'œuvre (geste, posture, performance), entre le corps du spectateur et l'œuvre (être devant, dedans, déambuler, interagir).

L'espace, l'œuvre et le spectateur dans la culture artistique. Il s'agit d'aborder l'œuvre dans ses dimensions culturelles, sociales et politiques (symbolisation, engagement de l'artiste, œuvre de commande, œuvre publique, mécénat) et sa réception par le spectateur. Cette entrée concerne également l'insertion de l'architecture dans son environnement : intégration, domination, dilution, marquage.

APPRENTISSAGES

Les compétences artistiques impliquent des apprentissages techniques, méthodologiques, culturels et comportementaux. Elles se développent et s'acquièrent dans le cadre de situations diversifiées. Ces situations sollicitent action et réflexion, intention et attention ; elles sont constitutives de la pratique.

IMPORTANT : Si, par souci de clarté et d'efficacité, les objets d'apprentissages sont présentés ci-dessous déliés les uns des autres, les questions d'enseignement sont à construire en les reliant judicieusement.

Les situations permettent aux élèves d'expérimenter et de réaliser des productions en rapport avec l'espace. Ils sont amenés à :

- Elaborer des travaux bidimensionnels suggérant un espace par des moyens graphiques et picturaux ;
- Construire ou fabriquer des volumes en tirant parti des qualités physiques et formelles : plein et vide, proportions, lumières, matières, couleurs ;
- Utiliser les fonctions élémentaires des nouvelles technologies pour concevoir un espace ;
- Produire *in situ* ;
- Exposer leurs travaux selon différentes modalités.

Elles permettent également de modifier des espaces pour en travailler le sens. Les élèves sont amenés à :

- Expérimenter physiquement l'espace bâti ;
- S'emparer du rapport d'échelle et jouer avec les proportions ;
- Modifier les points de vue fixes et mobiles ;

- Transformer la perception d'un espace par modification de la lumière, des couleurs, et intrusion d'effets visuels ou d'objets.

Elles permettent de découvrir et de s'appropriier l'environnement quotidien. Les élèves sont amenés à :

- Répertoire des modalités d'exposition : accrochage, mise en scène, mise en espace ;
- Découvrir des pratiques artistiques contemporaines en relation avec l'espace : *in situ*, installation, environnement, land art.

Elles permettent d'étudier des œuvres et maîtriser des repères historiques. Les élèves sont amenés à :

- Repérer des caractères qui permettent de distinguer la nature des espaces ;
- Étudier quelques œuvres emblématiques de l'histoire des arts et les situer dans leur chronologie ;
- Repérer, identifier la fonction des espaces bâtis, leur dimension symbolique, esthétique, politique ;
- S'ouvrir sur les arts du spectacle vivant : théâtre, danse, cirque.

COMPÉTENCES ARTISTIQUES EN FIN DE TROISIÈME

Les élèves ont acquis une expérience artistique suffisante pour :

- Prendre en considération, dans une production artistique, les données physiques d'un espace plan (longueur, largeur, proportions) ;
- Associer différents modes de traduction de l'espace dans une production ;
- Réaliser une production artistique qui implique le corps (geste, mouvement, déplacement, positionnement dans l'espace) ;
- Produire du sens en disposant des objets, des matériaux, des volumes dans un espace déterminé ;
- Prendre en compte le lieu et l'espace comme éléments constitutifs du travail plastique ;
- Transformer la perception d'un espace (représenté naturel ou construit).

Ils ont acquis une compétence numérique qui leur permet :

- De mettre en œuvre les matériels et différents logiciels à des fins de création, d'exposition, de présentation, d'exploiter Internet de manière critique, de diffuser et publier des données.

Ils ont acquis une culture artistique prenant appui pour partie sur l'histoire des arts, qui leur permet de :

- Expérimenter de façon sensible l'espace des œuvres, l'espace de l'architecture ;
- Connaître des termes spécifiques aux arts plastiques, à l'architecture, aux arts du spectacle ;
- Connaître des œuvres, tant patrimoniales que modernes et contemporaines, des artistes, des courants emblématiques de la relation espace et spectateur ;
- Appréhender les créations artistiques et architecturales de leur environnement au regard des acquis culturels développés en classe.

Ils ont un comportement autonome et responsable qui leur permet de :

- Concevoir et conduire un projet, l'évaluer ;
- Faire preuve de curiosité et d'esprit critique envers l'art sous toutes ses formes ;
- Travailler en équipe, animer un groupe ;
- Analyser, argumenter, critiquer, participer à la verbalisation, écouter et accepter les avis divers et contradictoires, en rendre compte.

Ces compétences s'acquièrent dans une pratique sollicitant sans cesse action et réflexion, dans l'articulation d'une pratique artistique et la construction d'une culture

Éducation musicale

Collège

Préambule	1
1. Un contexte en constante évolution	1
2. Les finalités de l'éducation musicale	1
3. Une contribution originale et indispensable à l'acquisition du socle commun	1
4. Une composante majeure de l'histoire des arts	1
5. Des espaces et équipements particuliers	1
6. Une chorale dans chaque collège	2
7. Un atelier instrumental dans le temps complémentaire des enseignements	2
Programme	3
Introduction	3
Objectifs et contenus de formation	3
• Deux champs de compétences étroitement imbriqués	3
• Un ensemble de connaissances organisées	3
• Une architecture nouvelle	3
A. Connaissances, capacités et attitudes	5
1. Percevoir la musique, construire une culture	5
1.1 Écouter, explorer et caractériser le sonore et le musical	5
Enjeux et objectifs	5
Principes de mise en œuvre	5
1.2 Écouter et étudier les œuvres pour construire une culture musicale et artistique	7
Enjeux et objectifs	7
Principes de mise en œuvre	7
2. Produire de la musique	9
2.1 Interpréter et créer la musique	9
Enjeux et objectifs	9
Principes de mise en œuvre	9
2.2 Le projet musical pour développer l'exigence artistique et la culture de l'élève	10
Enjeux et objectifs	10
Principes de mise en œuvre	11
B. Parcours de formation	14
1. Un ensemble de séquences	14
2. Référentiels de compétences pour l'ensemble du collège	14
Domaine de la voix et du geste	16
Domaine du timbre et de l'espace	17
Domaine de la dynamique	18
Domaine du temps et du rythme	19
Domaine du successif et du simultané	20
Domaine de la forme	21
Domaine des styles	22
3. Progression des apprentissages	24
4. Évaluation	24
Finalités	24
Principes	25

Préambule

1. Un contexte en constante évolution

Du bruit à la musique, le sonore est une dimension omniprésente de notre quotidien contemporain. Alors que la puissance expressive de la musique est mobilisée dans une multitude de situations, les technologies de la communication et les outils numériques bouleversent nombre de repères en modifiant la circulation des cultures et en proposant de nouvelles façons de pratiquer la musique. Les situations d'écoute se sont considérablement enrichies sinon transformées. Le concert se trouve ainsi concurrencé par le foisonnement des musiques enregistrées, l'écoute collective est marginalisée par les outils du nomadisme individuel, la continuité de l'œuvre est atomisée en divers extraits. Ces évolutions ont renforcé les effets de mode et de masse souvent au détriment d'une culture construite, critique et réfléchie.

2. Les finalités de l'éducation musicale

En prise avec l'univers sonore et musical de la société contemporaine, l'éducation musicale au collège accompagne les élèves dans une approche maîtrisée de ces réalités en mouvement. Elle veille parallèlement à les inscrire dans une histoire et une géographie jalonnées de repères culturels essentiels. Prenant en compte la sensibilité et le plaisir de faire de la musique comme d'en écouter, elle apporte les savoirs culturels et techniques nécessaires au développement des capacités d'écoute et d'expression. Par la mobilisation du corps dans le geste musical, elle contribue à l'équilibre physique et psychologique. Eduquant la perception et l'esprit critique sur les environnements sonores et musicaux, elle participe à la prévention des risques auditifs et vocaux. Elle prépare la poursuite d'une formation musicale au lycée.

3. Une contribution originale et indispensable à l'acquisition du socle commun

S'inscrivant dans la continuité du programme de l'école primaire, l'éducation musicale au collège conforte la dimension artistique de la **culture humaniste** due à chaque élève. La fréquence des situations collectives, l'éducation d'une écoute critique, la réalisation régulière de projets artistiques développent les **compétences sociales et civiques** tout en renforçant les **capacités d'initiative et d'autonomie**. Le développement de ces compétences est également approfondi dans le cadre de l'enseignement complémentaire de chant choral qui est proposé à tous les élèves qui le souhaitent dans chaque collège. La nécessité du commentaire musical comme la connaissance des relations de la musique au texte permettent une grande diversité de situations pour asseoir progressivement la **maîtrise de la langue française**. Enfin, objet éphémère lié à l'instant et à la mémoire, la musique est aussi l'art de l'abstraction. Ainsi, penser la musique en l'écoutant, en l'interprétant ou en la construisant renforce les qualités de rigueur, de précision et de raisonnement proches des compétences développées par la **culture scientifique et technologique**. Les possibilités offertes par les technologies, aussi bien pour aider la perception de la musique que son interprétation ou sa création, ouvrent de nombreuses pistes. L'élève acquiert la **maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication** et valide progressivement les compétences du brevet informatique et Internet (B2i). L'éducation musicale au collège contribue ainsi pleinement à l'acquisition du **socle commun de connaissances et de compétences**.

4. Une composante majeure de l'histoire des arts

Objet d'étude ou support d'une pratique artistique, l'œuvre¹ est au centre de l'éducation musicale. Qu'on l'analyse, qu'on la mette en perspective ou qu'on interprète certains de ses éléments, elle révèle peu à peu des significations insoupçonnées. Connaître une œuvre musicale et, plus généralement, construire une culture artistique au collège, c'est découvrir des techniques plus ou moins complexes, les mettre en relation avec des contextes politiques, religieux ou sociaux et expérimenter la portée de l'art en multipliant et en organisant les expériences musicales. Grâce à cette approche globale adossée à la pratique, l'œuvre musicale dévoile ce qui fait l'histoire, celle des hommes, des sociétés et des cultures. Au côté des autres disciplines et en lien avec elles, l'éducation musicale prend ainsi toute sa place au sein de l'histoire des arts et prépare les élèves à poursuivre une formation artistique au lycée.

5. Des espaces et équipements particuliers

La salle spécialisée d'éducation musicale doit réunir deux vocations complémentaires. Lieu d'instruction et de transmission, elle est aussi l'espace privilégié d'une pratique musicale imposant ses propres contraintes. Elle nécessite alors des organisations adaptées dont la disposition des formations vocales ou instrumentales donne l'incontournable modèle. Surface et disposition doivent permettre aux élèves d'investir des espaces de travail différents convenant aux situations d'apprentissage proposées et y trouver aisément les outils dont ils ont besoin.

¹ La notion d'œuvre est ici à prendre dans son sens le plus générique. En effet, si cette notion est étrangère à l'histoire de la musique savante occidentale avant le bas Moyen Âge, elle est totalement inopérante pour nombre de musiques non-occidentales, de traditions orales ou encore populaires. La plupart des occurrences de cette notion seront à appréhender avec ces mêmes réserves.

Parmi ceux-ci, le système de diffusion audio doit être robuste et d'une qualité optimale ; le clavier, s'il n'est pas acoustique, peut opportunément être électronique et MIDI. Le poste informatique principal, interfacé à un système de visualisation collective, est aujourd'hui un puissant outil pédagogique et à ce titre, indispensable. Tous les appareils de production et de diffusion disponibles sont alors reliés entre eux par une table de mixage. Enfin, la salle spécialisée d'éducation musicale devant permettre une audition précise comme une production gratifiante, son acoustique doit être étudiée avec attention.

La mise en œuvre optimale du programme dépend de la façon dont ces exigences fondamentales sont satisfaites.

6. Une chorale dans chaque collège

Adossée à l'enseignement obligatoire de l'éducation musicale, la chorale contribue à l'éducation artistique et culturelle des élèves. A ce titre, elle s'inscrit au cœur des dimensions spécifiques du projet de l'établissement.

L'enseignement complémentaire de chant choral est proposé dans chaque établissement à tous les élèves désireux d'approfondir leur engagement vocal et de pratiquer la musique dans un cadre collectif visant un projet de concert ou de spectacle. Associant des élèves de tous les niveaux scolaires réunis par une même motivation, la chorale s'associe fréquemment à des projets fédérateurs réunissant plusieurs collèges, des lycées et des écoles. Elle amène à travailler avec des musiciens professionnels (chanteurs solistes, instrumentistes) et à se produire sur des scènes du spectacle vivant. Elle profite ainsi pleinement du partenariat avec les artistes, les structures culturelles et les collectivités territoriales. Croisant fréquemment d'autres expressions artistiques (danse, théâtre, cinéma, etc.), associant volontiers plusieurs disciplines enseignées, les projets réalisés ouvrent des perspectives nouvelles à la motivation des participants.

Conduite par le professeur d'éducation musicale du collège qui en assure la direction artistique, la chorale mobilise et développe l'autonomie, l'initiative et les compétences sociales et civiques des élèves qui y participent.

7. Un atelier instrumental dans le temps complémentaire des enseignements

Dans le temps complémentaire des enseignements obligatoires et de celui de la chorale du collège (atelier, accompagnement éducatif notamment), un travail instrumental régulier, exigeant et ambitieux peut être proposé aux élèves qui le souhaitent. Il s'agit alors d'apporter un complément de formation visant la maîtrise d'une pratique instrumentale dans un cadre collectif et adapté, tenant compte des exigences propres à ces apprentissages. Choix du ou des instruments travaillés, individualisation du suivi de la progression des élèves, pédagogies propres aux techniques instrumentales à maîtriser, organisation particulière du temps de travail en groupe et engagement à un travail personnel soutenu forgent l'identité d'un tel dispositif. Placé sous la direction pédagogique et artistique du professeur d'éducation musicale, il peut profiter de la contribution de partenaires spécialisés et du soutien spécifique des collectivités territoriales (achat ou prêt d'instruments).

Programme

Introduction

Objectifs et contenus de formation

Une culture musicale se construit lorsque toute situation pratique (écoute, interprétation, création) convoque des connaissances relevant aussi bien des œuvres, de leurs contextes et références, que des techniques, des langages et situations d'expression préalablement rencontrés et étudiés. Dès que cette attitude est mise en œuvre, elle contribue à l'intelligibilité du monde et enrichit les relations humaines et sociales nouées par chaque individu. Pour atteindre cet objectif général, l'éducation musicale développe deux grands champs de compétences et apporte un ensemble de connaissances culturelles, techniques et méthodologiques spécifiques.

- **Deux champs de compétences étroitement imbriqués**

Une **perception** entraînée, capable de mobiliser des références techniques et culturelles au service d'un regard critique est la condition première d'une pratique musicale maîtrisée comme de la construction des connaissances correspondantes. L'écoute du son et de la musique développe progressivement ce premier champ de compétences. Elle s'adosse à une large palette d'œuvres musicales considérées à des niveaux d'exigence de plus en plus élevés. Les pratiques musicales collectives mises en œuvre dans le cadre de projets musicaux s'appuient également sur une perception critique de la réalisation obtenue.

Produire du son musical, c'est déjà adopter une posture de musicien sans pour autant dominer des compétences techniques approfondies. C'est, à chaque moment, identifier les qualités de sa production et les défauts auxquels il est nécessaire de remédier. C'est inscrire son expression en référence à d'autres musiques, d'autres situations préalablement rencontrées. Au collège, dans un cadre essentiellement collectif, c'est également inscrire son engagement et sa responsabilité au sein d'un groupe de musiciens. La réalisation de projets artistiques mobilisant essentiellement l'expression vocale des élèves est la condition première du développement de ce deuxième champ de compétences. Ainsi, de l'interprétation à la création musicale, d'un travail purement vocal à la création d'une musique mixte, l'élève apprend à porter les exigences nécessaires à la concrétisation d'un projet artistique conçu à partir de choix esthétiques, stylistiques et techniques.

Quelles que soient les modalités pédagogiques privilégiées par le professeur, ces deux champs de compétences interagissent sans cesse et se renforcent mutuellement. Equilibrant pratiques et approches culturelles de la musique, ils forment un ensemble cohérent servi par une exigence artistique permanente.

- **Un ensemble de connaissances organisées**

La diversité des situations pédagogiques permet à l'élève de rencontrer une multiplicité de contextes musicaux. L'élève se construit progressivement une culture faite d'expériences esthétiques et de connaissances corrélées. Cet ensemble participe de la culture humaniste en posant des repères qui jalonnent l'histoire et la géographie de la musique, des arts et des sociétés.

Les musiques d'hier et d'aujourd'hui, de traditions orales et écrites, reposent le plus souvent sur des règles complexes constituées en systèmes. Chaque production musicale relève d'un langage original et de caractéristiques analysables. Son écoute entraînée permet d'y révéler des figures techniques particulières, des traits pertinents, des types d'organisation dans l'espace et le temps. Cependant, la connaissance théorique et abstraite des langages et des règles qui les organisent ne peut être l'objet de l'éducation musicale au collège. Connaître la musique, c'est avant tout l'écouter et la pratiquer.

- **Une architecture nouvelle**

Le programme de l'éducation musicale au collège s'organise autour des deux champs de compétences précédents : percevoir et produire. Pour chacun d'entre eux, une présentation des enjeux puis des objectifs de formation introduit l'énoncé des principes pédagogiques indispensables à leur mise en œuvre. Cet ensemble forme la première partie du programme.

L'atteinte de ces objectifs repose sur des *parcours de formation* annuels. Ces derniers sont constitués d'une succession d'au moins cinq séquences, chacune d'entre elles réunissant *a minima* l'étude d'une œuvre de référence et la réalisation d'un projet musical d'interprétation ou de création. Chaque séquence

s'élabore sur la base des *référentiels de compétences* présentés dans la seconde partie du programme. Organisés par grands domaines couvrant pratiques et cultures musicales, ils présentent les capacités et attitudes qui se construisent tout au long des quatre années de collège et mettent en regard les connaissances qui y sont liées. Ils permettent également d'identifier les acquis évaluables pour chaque cycle de formation.

**

Afin d'aider à la mise en œuvre du programme, les documents d'accompagnement proposent deux ensembles d'outils. Le premier précise et illustre les principes pédagogiques posés par le programme dans ses différents chapitres. Le second approfondit des problématiques pédagogiques déterminantes pour la bonne mise en œuvre de l'éducation musicale au collège.

A. Connaissances, capacités et attitudes

1. Percevoir la musique, construire une culture

1.1 Écouter, explorer et caractériser le sonore et le musical

Enjeux et objectifs

Enregistrée et numérisée, gravée sur support ou stockée dans des espaces virtuels privés ou partagés, la musique s'est banalisée dans le quotidien des sociétés technologiquement développées. De la création artistique à la communication commerciale, elle a multiplié ses perspectives et installé une présence quasi continue. A l'inverse, rares deviennent les moments où l'attention auditive est pleinement mobilisée, où l'individu écoute intensément, cherche à comprendre l'organisation des sons et le sens qu'ils portent.

Si l'élève dispose aujourd'hui de tous les moyens possibles pour écouter, l'éducation musicale lui apprend à en tirer parti. Sur des supports variés, elle entraîne sa perception à construire des connaissances et susciter des émotions nouvelles. Elle l'amène à identifier les caractéristiques constitutives de ce qu'il entend afin de construire un avis personnel argumenté. Il développe ses capacités de jugement et son esprit critique. Il effectue progressivement des choix personnels dans le vaste éventail des musiques qu'il peut écouter.

Tout au long de sa scolarité au collège, l'élève mobilise et développe des capacités et attitudes spécifiques :

- Il apprend à se rendre disponible à la perception des sons et de la musique (silence, concentration).
- Il apprend à tirer parti de la subjectivité de sa perception plutôt que d'en rester dépendant.
- Il apprend que sentiment et émotion sont les révélateurs d'une réalité complexe et permettent de comprendre les significations portées par la musique.
- Il apprend que l'émotion est un sentiment relatif, propre à chaque individu, qu'elle ne présume pas de l'objectivité des faits et doit donc être acceptée pour ce qu'elle est chez lui et chez les autres.
- Il apprend à formuler l'état de sa perception subjective ou objective avec un vocabulaire approprié et pour partie spécifique.
- Il apprend à décrire, identifier et caractériser les éléments constitutifs du phénomène musical.
- Il apprend à comparer les musiques pour, induire, déduire et vérifier des connaissances qu'il utilisera ensuite dans d'autres contextes.
- Il apprend à analyser son environnement sonore, à identifier les sources qui le constituent et en comprendre ses significations.
- Il apprend que l'oreille peut orienter son attention dans une direction particulière, sélectionner certaines informations parmi beaucoup d'autres.
- Il apprend que sa capacité à percevoir nourrit sa capacité à produire et réciproquement.
- Il apprend à mobiliser sa mémoire sur des objets musicaux de plus en plus longs et complexes.
- Il apprend à transposer ses connaissances et compétences vers des musiques qu'il écoute de sa propre initiative.
- Il apprend que l'oreille est un instrument intelligent, sensible et souvent virtuose. Mais qu'elle est aussi fragile et que son altération est irréversible.

L'atteinte progressive de ces objectifs généraux repose sur la succession des séquences qui constitue le parcours de formation annuel. Chacune d'entre elles vise l'acquisition ou le développement de plusieurs compétences de référence présentées dans la seconde partie du programme.

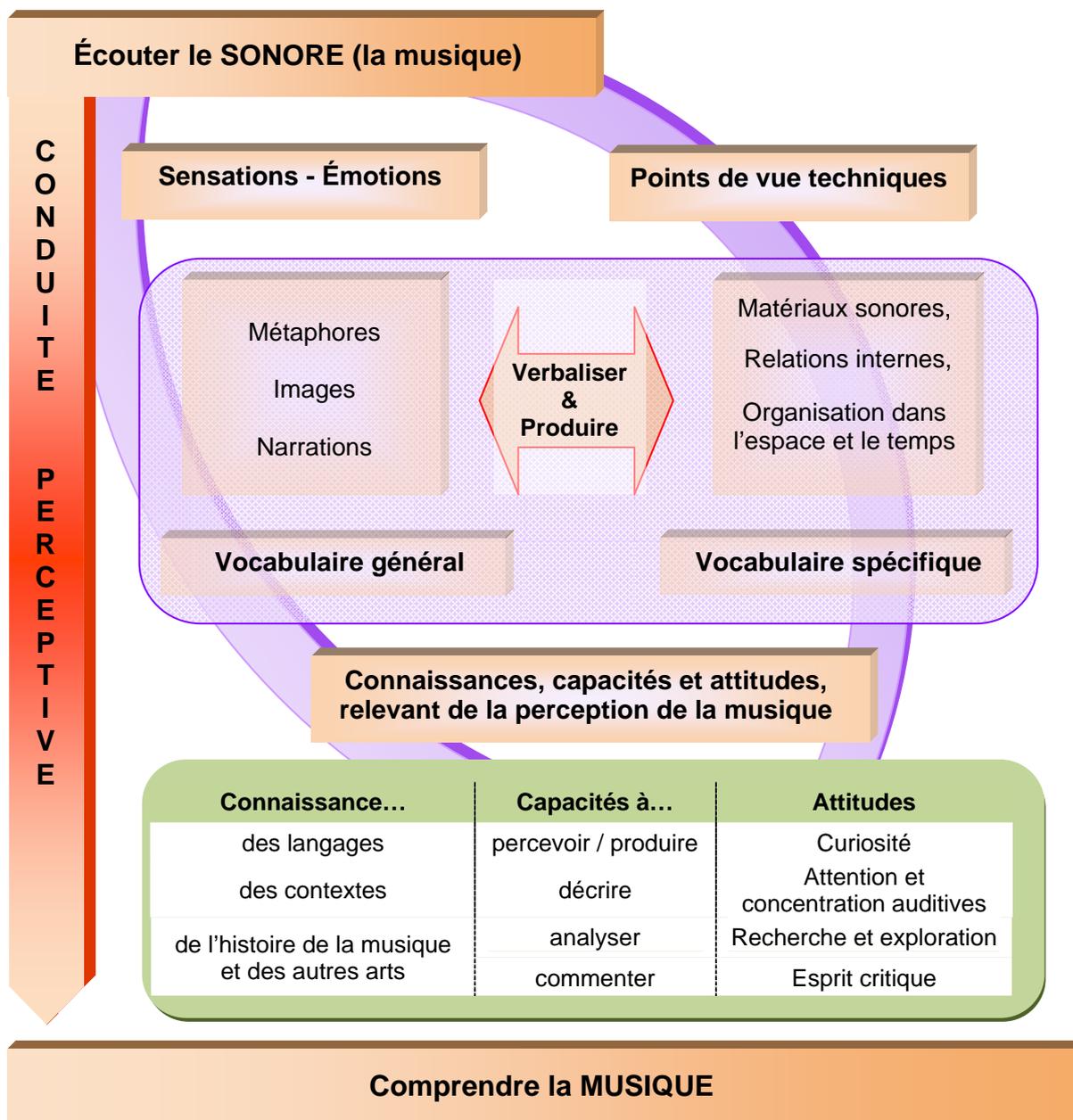
Principes de mise en œuvre

Éduquer l'écoute, c'est conduire l'élève vers la compréhension du sens porté par la musique. Pour cela, le professeur mobilise et développe en permanence les capacités des élèves tout en leur apportant de nouvelles connaissances. Cette indispensable interaction repose sur trois composantes principales :

- la sensibilité de l'élève qui dépend pour partie de son expérience et de ses références,

- les caractéristiques de l'œuvre écoutée et/ou interprétée,
- le contexte historique et culturel dont l'œuvre témoigne.

Les pédagogies mises en œuvre exigent alors une démarche rigoureuse qui suit dans la plupart des cas le schéma suivant :



Les modalités pédagogiques correspondantes sont précisées et illustrées dans les documents d'accompagnement du programme.

1.2 Écouter et étudier les œuvres pour construire une culture musicale et artistique

Enjeux et objectifs

La musique aujourd'hui, qu'elle se crée ou qu'elle s'écoute, s'adosse à un patrimoine historique riche et diversifié. Les technologies numériques et les réseaux de communication en facilitent chaque jour un peu plus l'accès. Inversement, cette banalisation des échanges tend à lisser les différences, qu'elles relèvent des périodes historiques, des esthétiques ou des cultures d'origine. Devant cette profusion, l'élève doit apprendre à se repérer en maîtrisant progressivement des références musicales et artistiques.

Intimement reliés aux autres chapitres du programme, les objectifs spécifiques à celui-ci apportent à la perception des œuvres une profondeur culturelle dans l'espace et le temps. Mobilisant ses capacités et connaissances, l'élève relie les caractéristiques de ce qu'il entend ou interprète à des éléments remarquables des contextes d'origine. Il développe sa conscience de la temporalité des œuvres et apprend à les considérer comme des sources de savoirs.

Tout au long de la scolarité et dans le cadre des principes de mise en œuvre précisés ci-dessous, l'élève mobilise et développe des compétences culturelles :

- Il apprend que la sensibilité musicale peut varier selon l'époque ou la situation géographique du créateur comme de l'auditeur.
- Il apprend à respecter l'expression de la sensibilité de chacun.
- Il apprend que la musique témoigne toujours de contextes qui la dépassent, qu'il s'agisse de faits historiques ou d'espaces géographiques.
- Il apprend que la création musicale aujourd'hui est à la croisée de ces diverses influences et traditions, dans tous les cas l'expression d'un contexte original et complexe.
- Il apprend que toute culture se construit dans un faisceau de traditions et de contraintes et que sa sensibilité dépend pour une large part de la connaissance des codes, conventions et techniques qui la fondent.
- Il apprend que la musique est faite de continuités et de ruptures, d'invariants par delà l'histoire et la géographie mais aussi de spécificités qui jalonnent les langages et les esthétiques.
- Il apprend que l'histoire européenne de la musique, si elle se développe sur une très longue durée, s'organise en grandes périodes esthétiques.

L'atteinte progressive de ces objectifs généraux repose sur l'étude et l'interprétation des œuvres qui forment l'ossature des séquences. Chacune d'entre elles permet le développement d'un choix pertinent de compétences de référence présentées dans la seconde partie du programme et apporte de nouveaux repères dans l'histoire et la géographie de la musique et des autres arts.

Principes de mise en œuvre

Si une approche linéaire de la chronologie ne peut déterminer le parcours de formation, la mise en perspective permanente des œuvres étudiées structure progressivement la conscience historique des élèves. Dans cet esprit, elles sont choisies de façon équilibrée afin de couvrir progressivement la diversité des périodes historiques et aires géographiques représentatives. Quelle que soit l'œuvre étudiée, sa mise en relation avec des témoignages d'autres époques développe la conscience de la chronologie. La connaissance de l'histoire de la musique et des arts se construit alors en conséquence de ces allers et retours permanents.

L'acquisition d'une culture musicale et artistique suppose des rencontres diversifiées avec les œuvres, dans et hors l'établissement. Chaque année, la mise en œuvre d'au moins cinq séquences permet :

- de rencontrer des musiques populaires et savantes, des cultures occidentales et non occidentales,
- d'établir des relations entre les œuvres et leurs contextes,
- de poser des repères représentatifs de la diversité des cultures dans l'histoire des arts,
- d'étudier des œuvres en lien avec des problématiques diversifiées, notamment celles figurant dans le tableau « *Diversité des œuvres* ».

Les œuvres étudiées mettent ainsi en lumière l'histoire des hommes, de leurs idées et des sociétés qui les ont vues naître. Chaque année, en relation avec une ou plusieurs autres disciplines scolaires, elles permettent d'apporter des compléments de connaissances. Cette approche pluridisciplinaire s'enrichit des exigences propres au programme d'histoire des arts et en particulier des thématiques qui y sont présentées.

Les documents d'accompagnement du programme proposent plusieurs scénarios pédagogiques répondant à l'ensemble de ces exigences.

2. Produire de la musique

2.1 Interpréter et créer la musique

Enjeux et objectifs

De l'interprétation d'un répertoire à la création d'une pièce originale, l'éducation musicale apporte une expérience maîtrisée de la production musicale. Quels que soient les projets mis en œuvre, l'élève en mesure les exigences techniques, les contraintes propres et apprend à y investir sa responsabilité, son autonomie et son initiative de musicien. Il construit ainsi un savoir-faire éminemment musical permettant de comprendre progressivement que les matériaux à sa disposition sont au service de sa pensée artistique et du projet expressif qui la concrétise. Ainsi, il apprend que la musique, au-delà de ses divers patrimoines et des créations contemporaines, est un langage expressif dont il peut s'emparer.

Parmi la multitude d'outils de production sonore aujourd'hui disponibles, la voix reste le vecteur le plus immédiat et le plus utilisé dans le monde pour faire de la musique. Pour ces raisons, elle est particulièrement appropriée aux travaux d'interprétation et de création dans un cadre collectif en milieu scolaire, y compris durant la mue qu'il faut accompagner. La voix de l'élève, portée à chaque instant par un souci d'exigence artistique, est ainsi l'instrument privilégié de la réalisation des projets musicaux. Inversement, leur réalisation contribue pour une large part à son développement physiologique et technique. Chantée certainement, mais aussi mobilisée dans la diversité de ses expressions, elle mobilise et affine progressivement chacune de ses possibilités. L'utilisation d'autres ressources sonores, tout en contribuant à renforcer les compétences de l'élève interprète et créateur de la musique, ne peut se substituer à la voix qui garde un rôle central.

La pratique vocale au service de l'interprétation et de la création apporte nombre de connaissances et capacités auxquelles s'ajoutent des attitudes spécifiques qui font l'éducation musicale de l'élève :

- Il apprend que la voix participe à la connaissance de son corps.
- Il apprend que la qualité du geste vocal repose sur la maîtrise simultanée de plusieurs composantes indispensables à la mobilisation corporelle : posture, respiration, phonation, résonance.
- Il apprend à en tirer parti pour moduler son expression (timbre, dynamique, phrasé, etc.).
- Il apprend à imiter un modèle puis à l'interpréter.
- Il apprend à mémoriser un certain nombre de pièces d'origines variées qui constituent progressivement son répertoire personnel.
- Il apprend à écouter sa production pour la corriger et la préciser.
- Il apprend à écouter les différentes parties musicales tout en situant son propre rôle.
- Il apprend que la maîtrise individuelle dans un cadre collectif n'a de sens que si elle est partagée solidairement.
- Il apprend que l'exigence artistique est aussi nécessaire dans l'unisson que dans la polyphonie, dans le chant accompagné qu'*a cappella*.
- Il apprend à improviser dans des cadres définis et/ou sur des carrures brèves.

L'atteinte progressive de ces objectifs généraux repose sur la succession des séquences qui constitue le parcours de formation annuel. Chacune d'entre elles comprend la réalisation d'un projet musical d'interprétation ou de création permettant notamment le développement de compétences vocales particulières relevant aussi bien de l'expression musicale, des techniques phonatoires (respiration, émission, résonance) que des attitudes individuelles dans un cadre collectif.

Les compétences qui permettent d'atteindre ces objectifs sont réunies dans un référentiel spécifique (*domaine de la voix et du geste*) présenté dans la seconde partie du programme.

Principes de mise en œuvre

Au centre des projets musicaux menés durant l'année scolaire, la voix est un moyen majeur de l'éducation musicale des élèves. Par une pratique adaptée, elle leur permet de s'approprier les connaissances, capacités et attitudes visées par le programme. Cette place particulière de la voix conduit à respecter plusieurs principes pédagogiques fondamentaux.

Mise en vocalité

La voix est un instrument qu'il faut toujours préparer à exprimer la musique, notamment dans un cadre collectif et au collège. Cette mise en vocalité musicale peut prendre des formes diverses en fonction du moment de la journée, de la nature du projet mis en œuvre comme des compétences techniques qui vont être par la suite mobilisées. Dans tous les cas, elle vise à installer une écoute de la musique et de son corps comme une sensibilité à sa propre production sonore. De la qualité de ce moment initial dépend pour une large part l'efficacité des apprentissages.

Exigence artistique

Chaque situation d'expression vocale des élèves doit être soutenue par une exigence artistique sans faille, qu'il s'agisse de l'interprétation intégrale d'une chanson ou de la reproduction d'un élément thématique visant la connaissance d'une œuvre étudiée. La qualité artistique de la production des élèves est une préoccupation première du professeur.

Qualité du modèle

Une mélodie s'apprend par transmission orale. La qualité technique et expressive de l'interprétation initiale puis la musicalité de chacun des moments qui en construisent progressivement la mémorisation, sont déterminantes pour assurer la qualité artistique du résultat.

Direction de classe et de chœur

Toute pratique musicale collective se dirige. Tout au long d'une séance d'éducation musicale, le professeur engage son corps, ses expressions, ses gestes et sa voix au service d'une mise en valeur de la musique. Sa « direction de classe » est alors musicale et permet de conduire plus sûrement les élèves vers les connaissances, capacités et attitudes qu'il veut leur faire acquérir. Dans cet ensemble, la direction des pratiques vocales de la classe revêt une importance particulière supposant de mobiliser une technique spécifique et appropriée.

Partition et représentation graphique adaptées

Lorsque le répertoire s'y prête et que le travail envisagé peut en tirer parti, la partition, toujours adaptée et transcrite par le professeur, ou la représentation graphique, est distribuée aux élèves au terme d'une première phase d'apprentissage. Elle devient alors, non seulement un aide mémoire auquel l'élève peut se référer lors de reprises ultérieures, mais également un document pédagogique au service d'une formation musicale vivante. Les différents éditeurs graphiques proposés par les logiciels de création musicale permettent de diversifier les modes de représentation de la musique. En fonction des connaissances et capacités spécifiquement visées par le travail mené, le professeur choisit le ou les modes de représentation les plus pertinents.

TICCE²

Les systèmes audionumériques intégrés aux ordinateurs permettent aisément d'enregistrer les élèves aux différentes étapes du travail en cours. Une écoute distanciée leur permet alors de porter un jugement critique sur leur production tout en développant leur sensibilité d'auditeur. Ils peuvent ainsi concentrer leur attention sur une des compétences clés nécessaires à la qualité du rendu musical et identifier les difficultés auxquelles il faut remédier. Il est donc souhaitable que le poste informatique de la salle spécialisée pour l'éducation musicale soit configuré pour un tel usage.

Les modalités pédagogiques correspondantes sont précisées et illustrées dans les documents d'accompagnement du programme.

2.2 Le projet musical pour développer l'exigence artistique et la culture de l'élève

Enjeux et objectifs

L'élève adolescent est au centre de plusieurs contradictions. D'une part, une offre considérable de musique à écouter dont la diversité comme la richesse restent souvent masquées par des modes éphémères et leurs enjeux commerciaux. D'autre part, la numérisation des supports et le développement

² Technologies de l'information, de la communication, de la création pour l'enseignement.

incessant d'un instrumentarium technologique puissant permettent des pratiques musicales nouvelles (audionumérique, mixage, édition, multimédia) dont l'évidence intuitive est rapidement limitée si l'on ne dispose des références expressives, musicales et culturelles suffisantes.

L'éducation musicale aide l'élève à se situer au sein de cet environnement. Il apprend à dépasser ces différentes tensions au bénéfice d'une expression artistique et personnelle avec les matériaux et langages de la musique. Mobilisant et enrichissant la diversité des connaissances et capacités des élèves, le projet musical traduit progressivement une pensée initiale en une production artistique originale et aboutie.

Les projets successivement mis en œuvre au cours de l'année s'appuient sur une diversité d'esthétiques et garantissent l'appropriation des connaissances, capacités et attitudes visées parmi celles présentées dans la seconde partie du programme. Pour cela, chaque projet identifie en amont de sa réalisation les choix expressifs qui seront à construire (dynamique générale et particulière, alternance de groupes, doublure mélodique, etc.) de même que les compétences techniques qui vont être sollicitées (figures d'intonation, exigences polyphoniques, structuration formelle, etc.). Ces objectifs spécifiques rejoignent alors ceux de la séquence à laquelle appartient ce projet.

Partant le plus souvent d'un répertoire préexistant, le projet consiste en son interprétation, son arrangement ou toute autre démarche combinant ces différentes approches. Il peut également mobiliser la créativité des élèves en partant d'un ensemble cohérent de contraintes. La création collective mobilise dans ce cas des savoirs techniques et des références culturelles relevant de la musique et des autres arts.

Ce travail d'interprétation ou de création mobilise en permanence la perception auditive de chaque élève. D'abord pour s'entendre soi-même tout en restant attentif à la production d'ensemble et ainsi identifier les éléments sur lesquels peser pour améliorer le résultat obtenu. Ensuite, pour puiser dans les musiques parallèlement écoutées des éléments qui pourraient enrichir le travail mené.

La réalisation du projet musical s'appuie sur l'exigence artistique portée par le professeur et dont chacun devient progressivement responsable.

Interpréter ou créer la musique apporte à l'élève une expérience de la langue musicale et de sa valeur symbolique :

- Il apprend à être auditeur, interprète et créateur.
- Il apprend à s'écouter et parallèlement à écouter les autres.
- Il apprend à travailler en groupe, à mettre au service d'une expression collective ses envies et ses talents.
- Il apprend ce qui fait un style et découvre qu'il peut toujours s'en emparer.
- Il apprend que tout projet musical s'enrichit des références culturelles dont on dispose.

L'atteinte progressive de ces objectifs généraux repose sur la succession, la complémentarité et la diversité des projets musicaux qui jalonnent chaque année scolaire.

Principes de mise en œuvre

Présentation du projet

Proposé par le professeur, le projet musical d'interprétation ou de création doit devenir celui de la classe. Sa présentation initiale, interprétée et accompagnée par le professeur permet de souligner les enjeux du travail à conduire : style d'ensemble, type d'accompagnement, alternance soliste/groupe, sens du texte poétique et rapport à la musique, dynamique, forme générale, etc. Autant de questions posées dès le début du projet.

Explorer, expérimenter, rechercher, transformer

La réalisation d'un projet musical est toujours l'occasion d'explorer, d'expérimenter, de rechercher, de transformer des rendus sonores et des organisations originales. Si cela peut s'envisager avec modestie dès l'interprétation d'une chanson, cela peut aussi mobiliser plus profondément la créativité de chaque élève dans un cadre préalablement fixé. Chacun est alors amené à construire progressivement un sens général à sa démarche. Partant de l'exploration du son et de certaines techniques musicales, en expérimentant et improvisant, l'élève effectue des choix dans une grande diversité de possibles. Il comprend ainsi par l'expérience pratique les processus musicaux mis en œuvre.

Ressources instrumentales

La réalisation du projet musical peut s'enrichir de diverses ressources instrumentales disponibles en classe (percussions instrumentales vocales et corporelles, claviers, cordes, vents, etc.) et choisies en fonction du style ou de l'esthétique musicale recherchée. Il s'agit alors de mettre en valeur la production vocale grâce à la réalisation d'éléments simples (formule d'accompagnement, *riff*, *break*, environnements sonores, etc.), le plus souvent rythmiques, qui ne nécessitent pas un long processus d'apprentissage. Cette démarche offre des possibilités variées d'expression pouvant correspondre aux diverses motivations et compétences des élèves. Elle ne peut justifier une pratique instrumentale développée pour elle seule et installée dans la durée et la régularité du temps scolaire.

Il est également bienvenu, dans le cadre du projet en cours, de solliciter l'autonomie et l'initiative des élèves en proposant un travail personnel ne nécessitant aucun autre prérequis que la formation acquise au collège. Facilitée par l'usage des technologies de la communication et de l'espace numérique de travail (ENT) de l'établissement, cette approche s'appuie alors sur les repères et outils nécessaires au travail autonome : modèle audio et vidéo, accompagnement enregistré, fiche de travail sur les gestes techniques appropriés, etc. Dans ce cas, les élèves peuvent être en mesure de préparer d'autres éléments plus complexes (contrechants mélodiques, brèves ritournelles, grilles harmoniques, etc.).

TICCE

Les technologies numériques (séquenceurs, éditeurs graphiques mais aussi générateurs de sons et synthétiseurs) peuvent aider et enrichir la réalisation d'un projet musical. Elles permettent notamment une diversification des timbres utilisés et l'élaboration d'un accompagnement dans un style adapté au projet envisagé. Les fonctionnalités logicielles (boucles, mute, mixage, etc.) deviennent des outils pédagogiques pertinents pour le professeur dans la phase d'apprentissage. Enfin, la souplesse d'utilisation permet de multiples expériences sur le sonore visant à préciser progressivement le scénario du travail entrepris.

Évaluation

L'évaluation des élèves, pendant et à l'issue de la réalisation de chaque projet, articule deux approches complémentaires. La première apprécie la qualité de la production collective (classe entière, groupes d'élèves) sur la base de critères explicites relevant aussi bien des exigences vocales que de la maîtrise des figures musicales utilisées. C'est donc bien la classe dans son ensemble, considérée de manière solidaire, qui est dans ce cas évaluée. Le second s'attache à l'appréciation, pour chaque élève, des compétences acquises sur les quelques points précis énoncés dès la présentation du projet.

Diversité des projets

Dans une majorité de cas, l'interprétation, l'arrangement ou la recréation d'une chanson préexistante est à la base du projet mis en œuvre. Le choix du répertoire est déterminant pour garantir une culture pratique qui soit ouverte autant sur le patrimoine ancien et récent que sur l'actualité contemporaine de la création.

Chaque année, les élèves rencontrent ainsi au moins :

- une chanson actuelle (connue – ou non – des élèves),
- une chanson du patrimoine récent (à peu près les quinze dernières années de la création),
- une chanson du patrimoine ancien.

Au service d'une connaissance de la langue, de ses règles et exigences prosodiques, les chansons d'expression française doivent être privilégiées sans exclusive. Par ailleurs, initialement interprétées par des chanteurs solistes et arrangées pour des formations particulières, les chansons choisies doivent être adaptées à une interprétation collective.

En outre, chaque année, au moins un projet relève d'autres esthétiques ou cultures, notamment de la tradition des musiques savantes occidentales (air d'opéra, mélodie ou lied, chanson de la Renaissance, air sacré, etc.).

Si les élèves sont fréquemment mis en situation d'expérimentation ou de recherche au sein de chaque séquence, l'un des projets musicaux approfondit cette démarche pour lui donner une place centrale. Mobilisant l'imagination des élèves au bénéfice d'une création originale et maîtrisée, il s'appuie alors explicitement sur les connaissances et compétences acquises ou parallèlement étudiées au titre de la séquence en cours.

Au terme de la scolarité au collège, chaque élève a réalisé une diversité de projets musicaux dont témoigne, une fois complété, le tableau ci-dessous.

			6e	5e	4e	3e	Chaque année...	
Différents répertoires envisageables	Domaine de la chanson	Chanson actuelle						Au moins deux projets relevant de deux de ces catégories
		Chanson du patrimoine récent						
		Chanson du patrimoine ancien						
		Chanson du patrimoine non-occidental						
	Répertoires "savants"	Air d'opéra ou d'opérette						Au moins un projet relevant de l'une de ces catégories.
		Air de comédie musicale						
		Mélodie & Lied						
		Air sacré						
		Autres						
	Créations	Création de chanson						Au moins un projet relevant de l'une de ces catégories.
		Autre création						

Diversité des projets musicaux

Les modalités pédagogiques correspondantes sont précisées, et illustrées dans les documents d'accompagnement du programme.

B. Parcours de formation

1. Un ensemble de séquences

Tirant parti des connaissances, capacités et attitudes construites progressivement depuis l'école primaire, l'éducation musicale au collège développe durant quatre années un parcours de formation dont les objectifs généraux ont été présentés dans les chapitres précédents. Chaque année, celui-ci est constitué d'au moins cinq séquences associant une diversité de modalités pédagogiques et équilibrant les savoir-faire pratiques, artistiques, culturels et méthodologiques. Une séquence s'appuie *a minima* sur l'étude d'une œuvre de référence et la réalisation d'un projet musical d'interprétation ou de création. Œuvre(s) et réalisation(s) sont choisies en fonction d'objectifs issus des différents domaines de compétences présentés ci-dessous.

Une séquence articule plusieurs situations musicales. Ainsi, lorsque l'œuvre écoutée ou interprétée est à la base de l'éducation de la perception auditive, elle est aussi le témoin culturel d'un contexte, d'une esthétique ou encore d'un questionnement. Par ailleurs, la réalisation du projet musical mobilise la perception auditive et s'enrichit d'une réflexion sur les enjeux culturels du répertoire choisi. En outre, le travail engagé profite toujours de l'écoute d'extraits d'œuvres complémentaires choisies pour la pertinence des liens qu'elles entretiennent avec les objectifs poursuivis.

Le souci permanent d'exigence artistique comme la clarté des finalités musicales et pédagogiques fondent la mise en œuvre de chaque séquence. Leur succession garantit alors la cohérence du parcours annuel. Ce parcours, qu'il soit élaboré sur une année ou sur l'ensemble du cursus, ne peut bien entendu viser l'exhaustivité. A chacune de ses étapes, il poursuit des objectifs réalisables tenant compte de ceux qui ont été déjà atteints comme des besoins identifiés des élèves, du contexte de l'établissement ou des opportunités offertes par les autres disciplines enseignées.

Les documents qui rendent compte du travail sur chaque séquence (partitions, textes, représentations graphiques, etc.), préparés par le professeur et réalisés conjointement avec les élèves sont peu à peu réunis dans un dossier personnel. Celui-ci est le reflet du parcours de formation individuel au fil des quatre années du collège. Cette mémoire du travail effectué s'articule à un ensemble de ressources numériques - dont les enregistrements des projets musicaux finalisés comme des œuvres étudiées - mis à disposition des élèves sur l'espace numérique de travail (ENT) de l'établissement.

Les compétences de référence présentées ci-dessous permettent de construire une pédagogie cohérente au service d'un ensemble d'objectifs complémentaires relevant des différents chapitres du programme.

2. Référentiels de compétences pour l'ensemble du collège

Les compétences de référence sont organisées en plusieurs domaines complémentaires à partir desquels le professeur élabore le parcours général de formation. Plutôt que viser la maîtrise de la totalité des connaissances, capacités et attitudes identifiées par les référentiels ci-dessous, le professeur veille à y faire des choix opportuns et pertinents permettant d'atteindre progressivement les objectifs généraux fixés par l'ensemble du programme.

Le premier référentiel concerne principalement **la voix**, instrument privilégié de l'interprétation et de la création. Les compétences qui y sont identifiées, souvent associées dans la pratique musicale, sont d'autant plus complexes à maîtriser que leur usage est quotidien et instinctif. C'est donc toujours au professeur d'analyser les acquis et difficultés des élèves pour peu à peu satisfaire aux exigences de la musique. Ce référentiel présente un cadre de travail au service des pratiques musicales qui est aussi un outil permettant d'élaborer et de suivre la progression des élèves.

Les domaines du **timbre et de l'espace**, du **temps et du rythme** et de la **dynamique** forment un ensemble qui présente les connaissances, capacités et attitudes liées à la perception et la production des matériaux correspondants.

Le domaine du **successif et du simultané** présente ensuite un regroupement de compétences liées à l'organisation des matériaux de la musique. Il est complété par le domaine de la **forme** qui étend les compétences précédentes au temps long de l'organisation musicale.

Enfin, le domaine des **styles** inscrit la construction progressive de cet ensemble de compétences dans une profondeur esthétique, historique et plus généralement culturelle qui rejoint ainsi les objectifs du chapitre *construire une culture musicale et artistique* du programme. Les œuvres écoutées et interprétées permettant d'atteindre ces objectifs de formation s'inscrivent de façon équilibrée dans le tableau « *Diversité des œuvres étudiées sur les quatre années du collège* » qui complète ce référentiel.

L'année de sixième se concentre sur la perception, la production et la connaissance de phénomènes simples. Les années suivantes approfondissent progressivement les compétences acquises, abordent des réalités et problématiques musicales plus complexes et reviennent autant que nécessaire sur les acquis antérieurs.

Chaque séquence, associant projet musical et œuvre de référence, s'appuie alors sur ces référentiels pour expliciter les objectifs qu'elle poursuit. Son élaboration puis sa mise en œuvre restent toujours attentives à la globalité de l'expression musicale comme à la sensibilité de l'élève auditeur et musicien.

Chaque séquence se construit en respectant les étapes suivantes qui consistent à :

Étape 1 :	DÉFINIR les objectifs généraux et les compétences visées
Étape 2 :	CHOISIR l'œuvre de référence, le projet musical et la question transversale
Étape 3 :	IDENTIFIER les compétences associées
Étape 4 :	CHOISIR les œuvres complémentaires
Étape 1	<ul style="list-style-type: none"> Il s'agit de définir les objectifs généraux de la séquence et les compétences nécessaires pour les atteindre. En nombre réduit, elles concernent au moins le domaine de la voix et du geste ainsi que celui des styles. S'y ajoutent plusieurs compétences (en nombre toujours limité) issues d'un ou deux autres domaines. (pp. 12 à 18) Références tout au long de la séquence, les compétences ainsi visées imposent une évaluation continue. Celle-ci permet, d'une part d'ajuster le travail entrepris en fonction des acquisitions et difficultés constatées, d'autre part de mesurer les acquisitions définitives.
Étape 2	<ul style="list-style-type: none"> Fonction des choix précédents, cette deuxième étape permet de choisir l'œuvre de référence étudiée, de définir les contours du projet musical et de préciser la question transversale parcourant l'ensemble de la séquence. Dans le cas d'un projet musical d'interprétation, le choix s'appuie sur le tableau <i>Diversité des projets musicaux</i>. (p. 9) Le choix de l'œuvre de référence et celui de la question transversale étudiée tiennent compte des indications portées par le tableau <i>Diversité des œuvres étudiées</i>. (p. 19)
Étape 3	<ul style="list-style-type: none"> Le choix de l'œuvre de référence et du projet musical permet ensuite d'identifier des compétences associées (dues à la nature des œuvres choisies) qui peuvent être issues de l'un ou l'autre des sept référentiels. Ni cœur de la séquence, ni cible du travail entrepris, ces compétences associées, elles aussi en nombre réduit, sont néanmoins sollicitées en fonction des situations musicales observées et conduites. Elles permettent notamment de réinvestir des acquisitions antérieures et de préparer les séquences qui suivront.
Étape 4	<ul style="list-style-type: none"> La quatrième étape s'attache au choix des œuvres complémentaires. Au service des objectifs généraux de la séquence et des compétences qui s'y rattachent, elles viennent aussi enrichir la réalisation du projet musical et l'étude de l'œuvre de référence. Elles contribuent également à élargir la palette des références musicales et culturelles des élèves.

Domaine de la voix et du geste

L'élève apprend à mobiliser son corps...

- composantes et fonctionnement de la voix (respiration, émission, résonance)
- sensations qui y sont liées
- exigence d'une posture adaptée

... pour s'exprimer avec :

• sa voix **parlée**

- En diversifiant les registres utilisés :
- voisés (bourdonner, grommeler, murmurer, parler, crier)
 - non voisés (chuchoter, susurrer, souffler, chuintier, siffler)
- En variant les paramètres mis en jeu :
- hauteur, timbre, durée
 - débit, densité
 - dynamique
 - espace (de l'unisson à la dispersion)

• sa voix **chantée**

- En respectant les hauteurs du modèle donné ou imposé par le contexte
- En tenant sa partie (hauteur, dynamique, timbre) dans un contexte polyphonique (voix principale, secondaire, etc.)
- En s'appuyant sur le contexte harmonique pour corriger son intonation
- En développant sa tessiture vers l'aigu et le grave
- En développant et en colorant son timbre
- En adaptant son timbre à l'homogénéité de celui du groupe
- En développant une articulation adaptée
- En phrasant son expression en fonction d'une intention
- En percevant la structure d'une phrase et en la soulignant
- En écoutant et coordonnant son geste vocal avec celui des autres
- En exerçant sa responsabilité vocale individuelle dans un cadre collectif

• Un geste **instrumental complémentaire**

- En vivant intérieurement la pulsation et le rythme de la musique
- En maîtrisant ses mouvements en fonction d'une intention
- En adaptant son jeu au rôle de l'élément instrumental au sein du projet
- En mesurant l'exigence nécessaire à une production de qualité

... pour interpréter des répertoires, exprimer des idées et transmettre des émotions...

- Improvisations
- Haïkus
- Poésies
- Jeux vocaux
- Pièces vocales contemporaines
- Théâtre musical
- Poésie sonore
- Mise en voix de textes
- Paysages sonores
- Chœurs parlés
- Sprechgesang
- Scat

- chansons en français
- chansons en langue étrangère
- contes musicaux
- opéras et comédie musicale
- mélodies
- lieder
- chœurs à voix égales
- chœurs à voix mixtes

Attitudes individuelles et sociales

Décontraction, concentration
Attention à soi, aux autres
Participation à un projet collectif
Autonomie et initiative dans l'interprétation
Respect des choix collectifs
Travail autonome d'un complément musical

Autoévaluation
Identification des difficultés rencontrées
Appréciation de la qualité de sa production au sein du groupe
Attention portée à une appréciation extérieure

Connaissances et capacités musicales

Imiter un modèle rythmique/mélodique
Moduler son timbre, sa dynamique
Moduler son articulation
Chanter en classe et en petit groupe
Chanter une partie soliste
Percevoir, tenir, animer une pulsation

Ecouter le contexte, le modèle, le résultat
Proposer l'interprétation d'un modèle
Chanter de mémoire le répertoire travaillé
Inventer un élément musical dans un contexte
Tenir une partie polyphonique
Comprendre et maîtriser le geste musical adapté

Domaine du timbre et de l'espace

Qu'il écoute la musique ou qu'il la produise, l'élève découvre, expérimente, pratique, identifie, caractérise, décrit, nomme, compare les matériaux, leurs modulations, leurs combinaisons et l'organisation musicale qui en découle.

Les matériaux et leurs caractéristiques...

- Bruit ou musique ?
- Le registre, la hauteur
- L'enveloppe du son : attaque (plus particulièrement), entretien, chute
- La richesse harmonique (le spectre)
- La densité sonore (du soliste à la formation chœur et orchestre et à la musique mixte)
- La qualité de la texture
- L'unicité ou la pluralité de timbre(s) d'une pièce musicale ou d'un moment de celle-ci

... se modulent pour construire la musique...

- Par les techniques et les modes de jeu
- Par superposition des couleurs sonores
- Par fusion de timbres
- Par des effets divers, d'origine mécanique (sourdine) ou électronique et numérique
- Par l'acoustique du lieu de production et de diffusion
- Par la diffusion sur haut-parleurs

... en organisant le discours musical selon le timbre et l'espace

- En interaction avec les autres composantes, mélodie, rythme, harmonie, dynamique
- Par répartition et organisation temporelles des masses sonores
- Par répartition et organisation spatiales des masses sonores

L'élève est sensible à l'expression du discours musical ; il en identifie les éléments qui lui permettent progressivement...

Ces connaissances et capacités relevant du timbre et de l'espace permettent progressivement ...

... de développer sa sensibilité aux différentes expressions artistiques

- Musique « pure »
- Musique narrative, descriptive ou figurative
- Musique, spiritualité et symboles
- Musique et arts du visuel
- Musique et arts du langage
- Musique et arts du spectacle vivant

... de poser des repères esthétiques caractéristiques

- D'une époque de l'histoire des arts
- D'une fonction de la musique (musique de danse, de concert, de plein air, de cinéma, etc.)
- D'un style (populaire, savant, traditionnel, électronique, etc.)
- D'un genre
- D'une aire culturelle
- D'une association de la musique à une autre forme d'art

Vocabulaire de référence

Bruit - musique	Petite ou grande formation	Texture	Effets : stéréo, filtrage, réverbération, écho...
Timbre	Instrument seul, voix seule	Plans sonores	Mixage
Enveloppe : attaque, entretien, chute	Vocabulaire de l'orchestre	Mode de jeu	Orchestration
Masse sonore,	Vocabulaire du chœur et des voix	Sourdine	Transcription
Registre(s)		Acoustique / de synthèse	Arrangement

Domaine de la dynamique

Qu'il écoute la musique ou qu'il la produise, l'élève découvre, expérimente, pratique, identifie, caractérise, décrit, nomme, compare les matériaux, leurs modulations, leurs combinaisons et l'organisation musicale qui en découle.

L'élève est sensible à l'expression du discours musical ; il en identifie les éléments qui lui permettent progressivement...

- Son brut
- Intensités du son et intensité du geste
- Différentes nuances (de pianissimo à fortissimo)
- Évolution progressive de l'intensité (crescendo, decrescendo)
- Intensité stable ou contrastée
- Accentuation
- Diversité des modes de jeu
- Densité du son (de une à plusieurs sources sonores jouant les mêmes sons)
- Potentialité des grandes catégories de formation (instrument seul, combo jazz, orchestre, etc.)
- Musique acoustique ou amplifiée

Les matériaux et leurs caractéristiques...

Ces connaissances et capacités relevant de la dynamique musicale permettent progressivement ...

- ... de développer sa sensibilité aux différentes expressions artistiques**
- Musique « pure »
 - Musique narrative, descriptive ou figurative
 - Musique, spiritualité et symboles
 - Musique et arts du visuel
 - Musique et arts du langage
 - Musique et arts du spectacle vivant

... se modulent pour construire la musique en organisant le discours musical selon la dynamique.

- En compressant le son (processus lié à l'enregistrement / diffusion)
- Par des ruptures ou des évolutions de la dynamique
- En soulignant les éléments structurant le temps
- En différenciant les fonctions musicales complémentaires
- En changeant les modes de jeu
- En variant l'instrumentation et l'orchestration
- En jouant sur l'amplification

- ... de poser des repères esthétiques caractéristiques**
- D'une époque de l'histoire des arts
 - D'une fonction de la musique (musique de danse, de concert, de plein air, de cinéma, etc.)
 - D'un style (populaire, savant, traditionnel, électronique, etc.)
 - D'un genre
 - D'une aire culturelle
 - D'une association de la musique à une autre forme d'art

Vocabulaire de référence			
Appareil auditif	Intensité	Instrument seul	Musique acoustique
Décibel	Nuances (<i>pp / mf / f / ff</i> , etc.)	Petite formation	Musique amplifiée
Santé de l'audition	Crescendo / decrescendo	Grande formation	Dynamique étendue
	Accent dynamique	Contraste dynamique	Dynamique compressée
	Mode de jeu	Densité (instrumentation / orchestration)	

Domaine du temps et du rythme

Qu'il écoute la musique ou qu'il la produise, l'élève découvre, expérimente, pratique, identifie, caractérise, décrit, nomme, compare les matériaux, leurs modulations, leurs combinaisons et l'organisation musicale qui en découle.

Les matériaux et leurs caractéristiques...

- Temps non pulsé - lisse ou temps pulsé - strié
- Pulsation
- Tempo
- Durées et densité rythmique
- Accentuations
- Temps forts et faibles, carrure
- Respiration et décalage (anacrouse et syncope)
- Temps binaire et temps ternaire
- Formules rythmiques simples et structurantes
- Gestes musicaux (ou Unités sémiotiques temporelles [UST]) : élan, étirement, chute etc.

... se modulent pour construire la musique...

- Par des ruptures ou des évolutions de tempo
- Par la modification des durées d'un motif structurant
- Par l'accentuation d'éléments de nature mélodique
- Par le décalage des appuis attendus (syncope)
- Par des changements de carrure
- Par la superposition de rythmes complémentaires
- Par la superposition de rythmes de carrures différentes

... en organisant le discours musical selon le temps et le rythme

- Par opposition des différents tempos d'une œuvre
- Par opposition de différentes métriques et carrures
- Par la présentation modulée d'une formule rythmique d'accompagnement

L'élève est sensible à l'expression du discours musical ; il en identifie les éléments qui lui permettent progressivement...

Ces connaissances et capacités relevant de la métrique et rythmique musicales permettent progressivement ...

... de développer sa sensibilité aux différentes expressions artistiques

- Musique « pure »
- Musique narrative, descriptive ou figurative
- Musique, spiritualité et symboles
- Musique et arts du visuel
- Musique et arts du langage
- Musique et arts du spectacle vivant

... de poser des repères esthétiques caractéristiques

- D'une époque de l'histoire des arts
- D'une fonction de la musique (musique de danse, de concert, de plein air, de cinéma, etc.)
- D'un style (populaire, savant, traditionnel, électronique, etc.)
- D'un genre
- D'une aire culturelle
- D'une association de la musique à une autre forme d'art

Vocabulaire de référence

Temps non pulsé-lisse / temps pulsé - strié

Pulsation / Tempo / BPM (*beats per minute*)

Swing, groove

Adagio, andante, allegro, etc.

Rubato, accelerando, ritenuto, etc.

Durée

Vocabulaire des durées

Densité rythmique

Contrepoint rythmique

Temps fort / faible

Carrure - Mesure

Anacrouse

Syncope

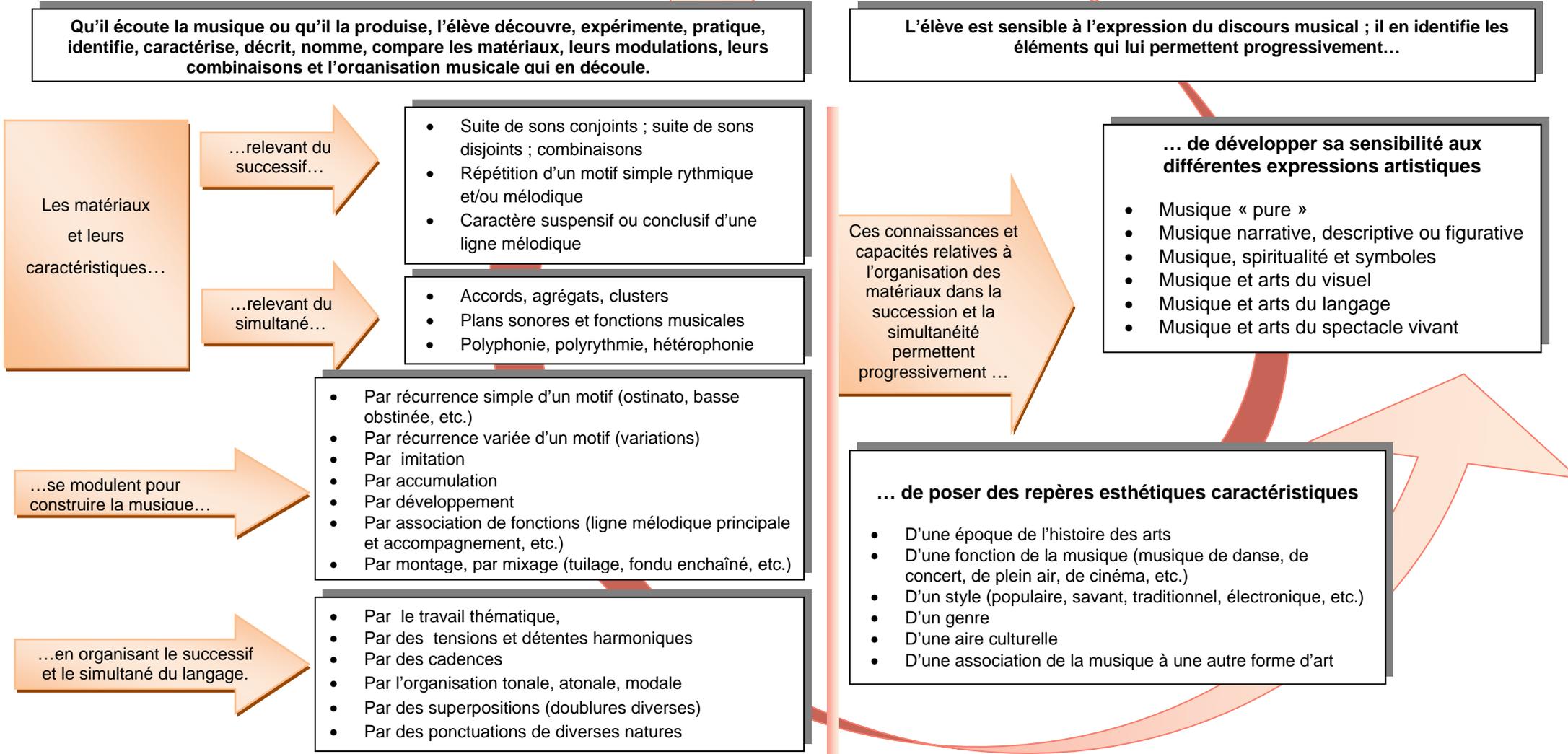
Temps binaire

Temps ternaire

Section rythmique

Fonction rythmique

Domaine du successif et du simultané



Vocabulaire de référence				
Sons conjoints - disjoints	Couleur modale	Plans sonores	Ostinato - Basse obstinée	Accord
Intervalle	Ponctuation	Fonctions musicales	Variation	Agrégat, cluster
Mélodie – contrechant	Caractère suspensif / conclusif	Monodie / polyphonie	Imitation – Canon – Fugue	Montage, mixage
Motif structurant	Tension / détente	Hétérophonie	Contrepoint	Fondu, tuilage
Thème	Cadence	Polyrythmie	Développement	

Domaine de la forme

Qu'il écoute la musique ou qu'il la produise, l'élève découvre, expérimente, pratique, identifie, caractérise, décrit, nomme, compare les matériaux, leurs modulations, leurs combinaisons et l'organisation musicale qui en découle.

L'élève est sensible à l'expression du discours musical ; il en identifie les éléments qui lui permettent progressivement...

Des signaux...

- Alternance de continuités et de ruptures
- Ruptures de différentes natures (mélodique, rythmique, harmonique, dynamique, de timbre, etc.)
- Progressions par paliers (relevant des hauteurs, de la dynamique, du timbre, de l'espace, etc.)
- Des marqueurs récurrents (relatifs à la dynamique, au rythme, à la mélodie, au timbre, à l'espace, à l'harmonie, etc.)

... qui organisent le temps de l'œuvre...

- En installant un ordre par :
 - Parties
 - Thèmes
 - Motifs
- En installant des relations :
 - D'identité
 - De ressemblance
 - De différences

- En organisant des traitements de :
 - répétition
 - citation
 - variation
 - développement

Ces connaissances et capacités relevant de la forme permettent progressivement ...

... de développer sa sensibilité aux différentes expressions artistiques

- Musique « pure »
- Musique narrative, descriptive ou figurative
- Musique, spiritualité et symboles
- Musique et arts du visuel
- Musique et arts du langage
- Musique et arts du spectacle vivant

... se combinent pour construire la forme de la musique

- Par addition (forme strophique, forme à couplets et refrain)
- Par répétition différée (ABA, rondo, etc.)
- Par variation (sur basse obstinée, sur thème, sur grille harmonique)
- par aléas (forme ouverte, improvisation)
- par argument extra musical (musique à programme)

... de poser des repères esthétiques caractéristiques

- D'une époque de l'histoire des arts
- D'une fonction de la musique (musique de danse, de concert, de plein air, de cinéma, etc.)
- D'un style (populaire, savant, traditionnel, électronique)
- D'un genre
- D'une aire culturelle
- D'une association de la musique à une autre forme d'art

Vocabulaire de référence

Motif	Répétition – boucle – <i>sample</i>	Forme strophique & à couplets / R	Forme dialoguée
Thème	Citation	Forme rondo	Forme par argument (programme)
Partie	Variation	Forme à thème(s)	Forme continue (libre)
Mouvement	Développement	Forme ABA	Forme ouverte
Basse obstinée	Grille	Forme Thème et variations	

Domaine des styles

Mettant constamment en perspective les œuvres étudiées, l'élève développe progressivement sa conscience stylistique et historique. Il construit, ainsi, son intelligence de l'histoire des arts et de la musique.

Des gestes récurrents...

- Comparer une musique à une autre
- Mémoriser des constantes musicales
- Identifier des évolutions et ruptures
- Relier les musiques aux faits de société, aux situations géographiques

... construisent un réseau de références de plus en plus dense ...

- Constitué d'au moins 5 œuvres étudiées en profondeur chaque année qui deviennent autant de repères stylistiques
- Constitué d'œuvres périphériques étudiées partiellement et mises en perspective avec les œuvres de référence
- Constitué des acquis successifs et complémentaires des quatre années du collège

... et permettent progressivement à l'élève de distinguer, identifier et situer une musique...

... selon sa fonction, sa place dans la société, ses usages, le contexte :

- Une musique populaire d'une musique savante
- Une musique sacrée d'une musique profane
- Une musique de circonstance (fête, cérémonie, hommage, commémoration)
- Une musique accompagnant l'image (cinéma, audiovisuel, multimédia)
- Une musique de consommation (publicité sous toutes ses formes)
- Une musique « pure »
- Une musique au service du mouvement et de la scène (danse, ballet)
- Une musique dans différentes interprétations ou arrangements
- Une musique narrative, descriptive

... dans une aire géographique :

- Une musique occidentale d'une musique non occidentale
- Deux styles de musique de régions de France
- Deux styles de musique de différents continents (Occident / Afrique / Amérique du sud / Asie)
- Un collage musical et l'origine des cultures ou styles juxtaposés
- Un métissage et l'origine des cultures métissées

... dans le temps :

- Deux styles de musique de périodes chronologiques éloignées l'une de l'autre
- Deux styles de musique de périodes chronologiques proches
- Un style de musique caractéristique d'une époque
- Différents styles et différentes époques dans une même œuvre

Vocabulaire de référence

Moyen âge	Renaissance	Baroque	Classique	Romantique	XX ^e / XXI ^e
Musique religieuse (chant grégorien, messe, messe de requiem) ; Chansons ; Danses					
Suite, Sonate, Musique de chambre ; Concerto ; Opéra, Oratorio ; Ballet					
Symphonie					
Lied, Mélodie, Poème symphonique					
Musiques savantes et usant de nouveaux matériaux langages et technologies, comédie musicale, musiques de film, jazz, rock, musiques actuelles, etc.					

Musiques d'autres aires géographiques représentatives. Musiques populaires.

3. Progression des apprentissages

Durant les quatre années qui conduisent au terme de la scolarité obligatoire, l'utilisation des référentiels ci-dessus facilite la cohérence des parcours de formation construits dans la diversité des collèges. Quelles que soient les œuvres de référence étudiées comme les projets musicaux travaillés au sein de chaque parcours, les compétences visées relèvent dans tous les cas des deux champs complémentaires qui organisent le programme, la perception de la musique et sa production.

Année après année, les apprentissages s'organisent en associant progressivement un plus grand nombre de compétences et en affinant les capacités à différencier les musiques. Partant de démarches fortement encadrées, ils évoluent progressivement vers une plus grande autonomie des élèves. Cette progression adopte le schéma suivant :

Pour chacune des séquences de l'année considérée, l'élève maîtrise :

Classes	Sixième	Cinquième / Quatrième	Troisième
Domaines			
- Voix & geste	<ul style="list-style-type: none"> • au moins une compétence vocale 	<ul style="list-style-type: none"> • l'articulation d'au moins deux compétences vocales 	<ul style="list-style-type: none"> • les compétences les plus pertinentes à mobiliser selon ses qualités personnelles et l'objectif artistique poursuivi
- Timbre & espace - Temps & rythme - Successif & simultané - Dynamique - Forme	<ul style="list-style-type: none"> • l'articulation d'au moins deux compétences 	<ul style="list-style-type: none"> • l'articulation d'au moins trois compétences 	<ul style="list-style-type: none"> • les compétences les plus pertinentes à mobiliser pour rendre compte et commenter la musique produite et écoutée
- Styles	<ul style="list-style-type: none"> • la capacité à distinguer deux styles musicaux très différents 	<ul style="list-style-type: none"> • la capacité à distinguer deux styles musicaux proches l'un de l'autre 	<ul style="list-style-type: none"> • les caractéristiques principales du style étudié • la comparaison de styles

Dès la sixième, le travail engagé associe systématiquement approches technique et expressive des compétences visées et évaluées.

4. Évaluation

Finalités

L'acquisition progressive par tous les élèves des sept compétences générales fixées par le socle commun de connaissances et de compétences impose une évaluation rigoureuse des acquis tout au long du parcours de formation. Les compétences de référence visées par le programme de l'éducation musicale au collège doivent à ce titre croiser celles définies par le socle commun. Ainsi, les acquis évalués en éducation musicale participeront, à chaque palier, à la maîtrise progressive des différentes compétences générales.

L'éducation musicale s'appuie fréquemment sur des pratiques collectives. Prenant en compte ces situations, il est indispensable d'évaluer la réussite individuelle des apprentissages.

L'évaluation pose un diagnostic, identifie des difficultés, mesure des progrès et valide des compétences. Elle doit conduire chaque élève à devenir acteur de sa propre formation en lui permettant d'identifier les acquis, qu'il s'agisse des connaissances, des capacités ou des attitudes indispensables.

Plus largement, l'évaluation et la façon dont elle se communique contribuent au suivi et à l'accompagnement de l'élève par toute son équipe pédagogique et au-delà, par sa famille.

Principes

Evaluer les compétences d'un élève c'est mesurer ses capacités à mobiliser les diverses ressources à sa disposition pour réaliser une action complexe dans une situation donnée : connaissances culturelles et techniques, procédés de mise en œuvre, ressources individuelles spécifiques, attitudes pertinentes, etc. Si la reproduction d'une situation déjà expérimentée peut en donner l'occasion, une situation nouvelle impliquant la découverte de processus nouveaux la complètera utilement.

La mise en œuvre d'une évaluation visant les objectifs fixés par le programme et notamment les compétences de référence qui y sont présentées exige de porter attention à chacun des points suivants :

- Les situations pédagogiques doivent permettre d'observer les élèves au travail et permettre de vérifier, apprécier et mesurer leur capacité à mobiliser leurs acquis.
- Les moyens mis en œuvre doivent privilégier la mesure des progrès - sans forcément les quantifier - et permettre d'identifier les obstacles à sa réussite.
- Les référentiels d'évaluation et les critères d'appréciation qui les constituent doivent être connus et compris des élèves afin qu'ils dépassent leurs difficultés et s'inscrivent dans une démarche dynamique.
- Le résultat d'une évaluation doit aider l'élève à se fixer des objectifs de travail accessibles qui entretiennent alors sa motivation.

Respecter chacune de ces exigences permet de fixer précisément un ou plusieurs objectifs de formation pour chaque séquence et activités qui la constituent. L'élève peut alors disposer parallèlement d'un outil d'autoévaluation qu'il renseigne progressivement au fil de sa scolarité au collège. Les documents d'accompagnement du programme en proposent plusieurs exemples.

Dans tous les cas, les compétences de référence présentées par le programme permettent de définir un cadre général pour l'évaluation des acquis et d'envisager parallèlement des niveaux à acquérir pour chaque année de formation.